

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

et du Vignoble Neuchâtelois

Paraissant tous les jours, excepté le dimanche

Chèques postaux IV, 178

ORGANE GÉNÉRAL DE PUBLICITÉ ET JOURNAL QUOTIDIEN

pour le chef-lieu, le canton de Neuchâtel et les contrées avoisinantes

ABONNEMENTS

1 an 6 mois 3 mois

Franco domicile . . . 14.- 7.- 3.50

Etranger . . . 31.- 16.- 8.-

Abonnements au mois.

On s'abonne à toute époque.

Abonnements-Poste, 20 centimes en sus

Abonnement payé par chèque postal, sans frais.

Changement d'adresse, 50 centimes.

Bureau: Temple-Neuf, N° 1

Yente au numéro aux kiosques, gares, départs, etc.

Téléphone 207

ANNONCES Prix de la ligne corps y ou ses espaces.

De Canton, o.18. Prix minimum d'une annonce o.50. Avis mort. o.20; tardifs o.40.

Suisse, o.25. Etranger, o.30. Minimum p' la 1^{re} insert. prix de 5 lignes. Le samedi 5 ct. en sus par ligne. Avis mort. o.30.

Réclames, o.50, minimum 1.50. Suisse et étranger, le samedi, o.60; minimum 3 fr.

Demande le tarif complet. — Le journal se réserve de retarder ou d'avancer l'insertion d'annonces dont le contenu n'est pas lié à une date.

Les annonces sont reçues au bureau du journal et par l'entremise des agences de publicité en Suisse et à l'étranger. — Les annonces remises avant 2 heures (grandes annonces avant 9 heures) peuvent paraître dans le numéro du lendemain.

AVIS OFFICIELS

COMMUNE de Neuchâtel

Bains du lac

Les bains du lac seront fermés dès mardi 14 octobre à midi.

Les abonnements au porteur (carte à 5 fr.) restent valables pour l'année prochaine.

Neuchâtel, le 13 octobre 1919.

Direction de Police.

COMMUNE DE NEUCHÂTEL

Permis de construction

Demande de MM. Suchard S. A. de construire une annexe, agrandissement de la fabrique 10. Plans déposés au bureau de la Police du feu, Hôtel municipal, jusqu'au 21 octobre 1919.

Police du feu.

COMMUNE de COLOMBIER

Sucre pour piquette

Cette vente aura lieu au colège, au heures suivantes:

a) pour les propriétaires internes, mercredi 15 octobre, de 8 h. à 11 h. du matin et de 2 h. à 5 h. du soir;

b) pour les propriétaires externes jeudi 16 octobre aux mêmes heures.

Paiement comptant.

Prière de se munir de l'emballage nécessaire.

Consul communal.

ENCHÈRES

Enchères

d'un mobilier de pension à Valangin

Samedi 18 octobre 1919, dès 1 h. de l'après-midi, Demoiselle Madeleine Schuppach exposera en vente à son domicile:

1 lit complet, moyen, 2 places, 1 lit complet, acacia, 1 place, 2 lits complets, sapin, 1 place, 4 lits fer, complets, vernis blanc, sommiers métalliques, 1 lavabo dessus marbre, 1 lavabo sapin, 2 armoires à 2 et 2 portes, 1 dressoir sapin, des tables, tables de nuit, commodes, chaises, glaces, porte-linge, tableaux, 1 horloge, couvertures laine, tapis de lits, descentes de lits, garnitures de lavabos, vaisselle, 1 grand potager à trous, bouilloire et casse cuivre, 1 potager 2 trous, avec four, 1 grande couleuse, 1 calorifère, 1 seille à fromage, 1 calandre, crosses à lessive ainsi que d'autres objets dont le détail est supprimé.

Paiement comptant.

R. 1078 N. Greffe de paix.

MISE D'IMMEUBLES

Le jeudi 23 octobre 1919, à 4 h. du jour, à l'Hôtel de Ville, à Vevey, les héritiers de Samuel Arragon exposeront volontairement aux enchères publiques la propriété qu'ils possèdent à La Croix, sous Corseaux, « Villa des Roses », comprenant:

Maison d'habitation de 10 chambres, divisée en 3 appartements, toutes dépendances. Eau, gaz, électricité.

Bâtiment de dépendances: grange, écurie, remise, porcherie, 2 chambres.

Superficie: 5248 m² en nature de jardin. Nombreux arbres fruitiers en plein rapport, pêcheries.

Situation magnifique au bord du lac. Convientrait comme propriété d'agrément ou pour horticulture.

Les amateurs sont invités à se munir d'une pièce d'état-civil. Les conditions de mise sont déposées à l'Etude Alfred Demarex, notaire, à Vevey. J. H. 87094 A.

ENCHÈRES D'IMMEUBLES A CORTAILLOD

Le jeudi 16 octobre 1919, dès 2 h. après midi, à l'Hôtel de la Commune de Cortaillod, vente aux enchères publiques des immeubles de M. Alfred Vouga.

CADASTRE DE CORTAILLOD

1. Art. 2602 et 2048. La Croix, champ de 6257 m ² ou 18 ém. 527 mill.		
2. » 2553. do » 1710 » 5 » 064		
3. » 2344 et 265. do » 1710 » 5 » 064		
4. » 2514. Rogueulaz, » 255 » 0 » 755		
5. » 2515. do » 470 » 1 » 391		
6. » 2518. Bécholette, pré de 344 » 1 » 018		
7. » 2520. Pré des Esserts, » 1880 » 5 » 419		
8. » 2537. Les Champs Barret, champ de 1260 » 3 » 781		
9. » 2538 et 2540. En Segrin, » 2670 » 7 » 906		
10. » 2546. Les Tilles, » 1430 » 4 » 284		
11. » 2551 et 2552. Sur le Potat, » 1575 » 4 » 664		
12. » 579 et 580. do » 1110 » 3 » 287		
13. » 2555 et 588. Aux Murgiers, » 2120 » 6 » 277		
14. » 2557. Au Petit Ruz, » 555 » 1 » 644		
15. » 2583. do » 228 » 0 » 675		
16. » 1093. Aux Murgiers, champ de 1260 » 3 » 781		
17. » 2567. Sur les Rochettes, » 6755 » 20 » 002		
18. » 2597 et 591. do » 2285 » 6 » 818		
19. » 434 et 241. Banens, pré de 1781 » 5 » 126		
20. » 2585. Prés d'Areuse, » 1560 » 4 » 620		

CADASTRE DE BEVAIX

21. » 2599. Rugeolet, pré de 380 » 0 » 977		
22. » 2600. do » 219 » 0 » 659		
23. » 2591 et 2592. Rugeolet, » 589 » 1 » 758		
24. » 1962. Vignes de Rugeolet, » 262 » 0 » 776		
25. » 2541. do » 120 » 5 » 790		
26. » 2601. Les Bosiers, champ de 1726 » 5 » 111		

Pour tous renseignements, s'adresser au notaire H.-A. MICHAUD, à Bôle.

Enchères de mobilier aux Grands Champs / Couvet

Madame Rose Jacottet fera vendre par voie d'enchères publiques aux Grands Champs sur Couvet, le mardi 21 octobre 1919, dès 2 heures de l'après-midi, le mobilier ci-après:

Mobilier complet, lits, tables de nuit, chaises, tables, lavabos, commodes, canapés, fauteuils, pupitres, bureau-secrétaire, fabriques, vaisselle, bouteilles, objets de ménage et d'autres articles dont le détail est supprimé.

Paiement comptant.

Môtiers, le 10 octobre 1919.

Le greffier: E. Jequier.

IMMEUBLES Magnifiques terrains à bâtir

d'environ 8000 m², au prix de fr. 6.50 le m² à discuter. Facilité d'accès. — S'adresser à Me Max Fallet, avocat et notaire, à Peseux.

DOMAINE

d'environ 55 poses d'un seul mas à vendre près Genève, grands bâtiments, terrain de 1^{er} choix; tram à proximité. — Beaucoup d'arbres-feuillus. Prix: 75,000 francs. — On peut traiter avec 25,000 fr. à 30,000 fr. — Convientrait aussi pour cultures maraichères en grand. Entrée en jouissance immédiate si on le désire. Etude Rossiaud, notaire, Neuchâtel.

A vendre, cause départ, près de Grandson.

2 1/2 poses en verger et jardin. Convientrait à merveille pour apiculture. S'adresser G. Bichina, Grandson.

A VENDRE aux environs d'Yverdon, jolie propriété

de la superficie de 96 ares 65 centiares. Bâtiments comprenant maison d'habitation avec écurie, fenil, étables à porcs. — Convientrait pour jardinier désirant faire la culture des plantes de légumes.

Renseignements et conditions: Etude U. Pélard, notaire, à Yverdon. J. H. 37125 A

Beau domaine

de 136 poses d'un seul mas, à vendre au Val-de-Travers. 2 bons bâtiments et grandes dépendances. Proximité immédiate d'un village et d'une gare C. E. F. F. Pourrait se diviser en 2 domaines de 88 et 48 poses. Le détail mort et vif pourrait également être cédé. — Etude Rossiaud, notaire, Neuchâtel.

A vendre, à Peseux, petite propriété

comprenant maison d'habitation avec 5 chambres et vastes dépendances, jardin avec nombreux arbres fruitiers, d'une superficie de 674 m². Assurance du bâtiment: fr. 13,500. Prix de vente: fr. 15,000. Affaire très avantageuse. S'adresser à M^{re} Max Fallet, avocat et notaire, à Peseux.

A VENDRE Machine à écrire „JAPY“

excellente fabrication française, pratique, solide, prix avantageux.

Papeterie H. BISSAT Neuchâtel, Fbr de l'Hôpital 5.

Fourneau de fer

en bon état, ainsi que de belles cassettes blanches à vendre. — Côte 91.

Ameublements

GUILLOD, Edouard 23. — Téléphone 558. — Meubles neufs et d'occasion.

Soieries et Rubans

Nouveau choix chez GUYE-PRÊTRE

Point de Salol dans les DENTIFRICES

donc pas d'eczéma aux lèvres

Les pois en boîtes

moyens mi-fins fins extra fins sont arrivés — ZIMMERMANN S. A.

Beaux porcs

à vendre, Charmettes 14 Vauveyon.

A vendre, faute de place, plusieurs

beaux lapins

de différentes races, ainsi que 3 poules et 1 coq, pure race italienne, bonnes pondueuses. S'adresser, le soir, après 7 h., chez M. Humbert, à La Condre.

2 porcs

à vendre, pour finir d'engraisser, chez L. Streit, Hauterive.

Grosse jument

de trait à vendre chez François Troyon, agriculteur, Colombier (Neuchâtel).

Jeune vache

fraîche, 2^{me} veau, et 1 génisse de 20 mois, à vendre. À la même adresse, environ 5000 kg. betteraves et 1500 kg. foin. Nikolaus, Cressier.

A vendre deux beaux chiens de chasse

âgés de 8 mois, ayant déjà chassés, et bien bâtis, hautes origines. — S'adresser Robert Muri, poste restante, Goldau.

BREBIS

A vendre plusieurs belles brebis avec leurs agneaux, ainsi que quelques bonnes chevres et chevrettes.

E. Berruex, Tremblay sur Peseux.

PORCS

6 beaux porcs de 3 mois 1/2, à vendre et 2 à l'engrais.

E. Berruex, Tremblay sur Peseux.

A vendre pour l'élevage, 20 magnifiques

Santé et vigueur retrouvées et conservées
par une cure du dépuratif-laxatif J. H. 10908 H.

Salsepareille Model

En bouteilles de Fr. 5.-, 7.50 et 12.- dans les pharmacies ou directement franco par la Pharmacie Centrale Madliener-Gavin, 9, rue du Mont-Blanc, 9, Genève.

SENSATIONNEL

Messieurs, voulez-vous être bien habillés tout en réalisant une grande économie?

ALLEZ AU

Comptoir Genevois

1^{er} étage 9, Rue de l'Hôpital, 9 1^{er} étage

Vous y trouverez des complets aux prix de fr. 180.- à fr. 225.-, confectionnés avec des tissus anglais, pure laine, de toute première qualité. Pour fr. 25.- de plus vous obtiendrez, sur mesure, des complets irréprochables et de coupe impeccable.

Vente de draperie au mètre pour complets, pardessus et pantalons, tous articles pure laine de 145 à 155 cm. de large et de fr. 34.- à fr. 55.- le mètre.

J. BOLLE

A VENDRE

GRANDE BATTEUSE roulante, à l'état de neuf (marque anglaise), comprenant battoir, secoueurs, 2 moulins à vannier, émoteur et trieur. Livraison immédiate, prix très avantageux. — S'adresser à M. ROGET, Estavayer.

Confiseurs, bouchers, etc.

Voulez-vous vous assurer pendant la saison d'une livraison journalière, à domicile, de bonne

GLACE?

Demandez les conditions à la

Brasserie Muller - Neuchâtel

Téléphone 127

Quararac

Peluche Velours Astrakan Caracul Fourrures

Notre assortiment de

Robes de chambre

est au grand complet

Mise en vente de:

100 pièces Flanelle coton

à 1.35, 1.45, 1.75, 2.-

Camisoles pour Dames et Messieurs

Gilets de chasse

Couvertures de voyage

Plaids

Habillements et Manteaux

pour Messieurs et Enfants

LINGERIE

demandez notre chemise de jour réclame

Fr. 3.65

MARCHANDISES DE 1^{re} QUALITÉ

Grands assortiments — Les plus bas prix

Teinturerie Lyonnaise

Lavage chimique Maison de premier ordre fondée en 1858

Décatissage Nettoyage à sec perfectionné Usine à vapeur - Installation moderne

Gustave OBRECHT

Rue du Seyon 7b NEUCHÂTEL Saint-Nicolas 10 Téléphone n° 1240

ARTHUR EMILE PAUL

Bura

MAÇONNERIE SCIÈRES DU PLÂTRERIE ET PEINTURE VAUSEYON MENUISERIE PAPIERS PEINTS

BUREAUX: TIVOLI, 4. PÉREUSES, 53. VAUSEYON, 19. Tél. 548. Tél. 342. Tél. 299. MAGASIN: SEYON, 5^e Tél. 11.64.

Raisins tessinois la moto Condor

très doux, 10 kg., fr. 8.-, franco par poste, Marloni Santino, Claro (Tessin). — J. H. 2386 Lz.

A vendre, pour cause maladie, belle

de Berne

20 centimes la livre

ZIMMERMANN S. A.

AUTOMOBILE

Pour cause de cessation de commerce, à vendre tout de suite un bon camion-automobile transformable en voiture 7 places, force 25/35. S'adresser Laiterie Jurassienne, Le Locle.

MOTEURS

électriques à vendre. S'adresser Ed. von Arx, Peseux.

Deux calorifères

très peu usagés, à vendre. L'Orielette, Evole 11.

A VENDRE

très bon marché, 1 petit potager à bois, ainsi qu'un petit lit d'enfant. Perrière 4, sur Serrères.

Provisions d'hiver

J'expédie des pommes de terre par sacs isolés ou par wagons, au prix du jour.

Praderwand, Avenches, Téléphone 42. J. H. 37149 A

Le SABOT OMO

Le soulier le plus pratique pour écurie, fromagerie, jardin, campagne, buanderie, atelier, 10 fois moins cher que le soulier cuir. Demandez contre remboursement un paire.

Essayez, vous reviendrez.

36-37 38-41 43-48 4.20 4.50 4.80

Maison d'expédition « OMO », Herzogstrasse 60, Berne.

Choucroûte - de Berne

20 centimes la livre

ZIMMERMANN S. A.

AUTOMOBILE

Pour cause de cessation de commerce, à vendre tout de suite un bon camion-automobile transformable en voiture 7 places, force 25/35. S'adresser Laiterie Jurassienne, Le Locle.

Le Savon au Goudron de Soudron Bergmann

contient 10% goudron, 2% soufre, 5% vaseline. Remède expérimenté contre toutes les impuretés de la peau, dartres, boutons, gerçures, pellicules, des têtes, et de barbe.

La plus ancienne marque

On offre à vendre 5 à 6000 kg. de

bon foin

récolte de première qualité. — Demander l'adresse du N° 294 au bureau de la Feuille d'avis.

Poussette

à vendre 25 fr., ainsi qu'une berce, 5 fr. S'adresser Bloch, Fains 187.

A remettre

pour cause de santé un

commerce de primeurs

fondé depuis 50 ans, dans contrée florissante de séjour d'étrangers. Occasion unique pour famille active. Au gré du preneur il lui serait remis appartement, écuries, dépôts et accessoires sans frais de reprises. — S'adresser sous chiffres S.1096 L aux Annonces Suisses S. A., Lausanne.

Librairie-Papeterie

CÉRÉ & C^{ie}

NEUCHÂTEL

Téléphone 5.01 Seyon 5 b

Balthasar, A prendre ou à laisser. 4.50

Ch. Diehl, Byzance. 5.75

Marchal Lord French 1914. 12.-

Pottier, Le secret de la Fortune par la publicité. 7.50

Nouvelle carte d'Europe au 1/5,000,000. 5.-

Henry Lapauze, Les pastels de la Tour, à St-Quentin. 40.-

La constipation

la plus ancienne et la plus invétérée ne résiste pas à l'emploi des pilules

LAXYL

véritable agent régulateur des fonctions intestinales.

La boîte: Fr. 1.80

Dans toutes les pharmacies.

Raisin

du pays, très doux à 1 fr. 20, 1 fr. 30 le kg. — Crêt Tacconet 42, 1^{er} étage.

A vendre uno

BALANCE BASCULE 200 kg. à l'état de neuf, une PETITE CHARRETTE à 2 roues.

POUSSETTE usagée, ainsi qu'une magnifique SERVIETTE en cuir noir avec serrure. — Le tout à de bonnes conditions. S'adresser à E. Aeschlimann Boudry, P 8048 N

20 tables et 30 chaises

à vendre. Ruelle Breton 1.

Calorifère

avec tuyaux en cuivre, en très bon état, à vendre à bas prix. S'adresser rue St-Honoré 3, 1^{er}, à Vevey.

A vendre de gré à gré le fruit de plusieurs

pommiers de conserves

rainettes et autres, ainsi que poires curés. S'adresser à Mme Vve Isaline Pittet-Duc, à Villars-Bernard, près Henniez.

Foin

1^{re} qualité, à vendre, M. Weber, ruelle du Blé, Neuchâtel.

Jolis modèles de peinture

(fleurs, paysages, portraits) à vendre à prix réduits. St-Nicolas 6, rez-de-chaussée.

Bicyclette

pour homme, torpédo, en très bon état, à vendre. — Livres de Stall (Vie sexuelle); de Marden (Santé physique et morale); Rosière, Paris 64, 1^{er}, gauche.

Demandes à acheter

Vieux dentiers

hors d'usage, ainsi que toutes matières d'or et d'argent, sont achetés à de très hauts prix par E. DUBOIS, acheteur autorisé, 7, Place du Marché.

On demande à acheter d'occasion tous genres de

MEUBLES

en bon état, ainsi que potagers usagés. Paiement comptant. S'adresser Temple, No 1, 2^{me} étage, Peseux (Neuchâtel).

Fabrique Suisse S. A.

Fondée en 1867

Meubles Perrenoud

NEUCHÂTEL

Faubourg du Lac, 19-21 et J.-J. Lallemand, 1

Marque de garantie

Spécialités:

CHAMBRES A COUCHER :: SALONS

DIVANS :: SALLES A MANGER, etc.

MEUBLES DE BUREAUX

Téléphone 67 - TRAVAIL SOIGNÉ - Téléphone 67

FAITES VOS ACHATS DANS LES MAGASINS DU PAYS

AVIS
Toute demande d'adresse d'une annonce doit être accompagnée d'un timbre-poste pour la réponse: sinon celle-ci sera expédiée non affranchie.

LOGEMENTS
Centre de la ville
A louer logement de 3 chambres à partir du 24 octobre.

SAARS 15
A louer un appartement de 6 pièces, avec dépendances et jouissance de jardin.

CHAMBRES
A louer tout de suite, séparément ou ensemble.

LOCAT. DIVERSES
Domaine et Hôtel
A louer, ensemble ou séparément la propriété de «La Saugues».

Bureau
3 pièces, centre de la ville, à louer tout de suite.

OFFRES
Fille de 17 ans
cherche place dans bonne famille, à Neuchâtel ou environs.

Jardinier
On cherche, pour l'entretien d'un jardin, un jardinier connaissant bien la taille.

Jeune fille
parlant anglais, italien et français, cherche place dans bonne famille.

Jeune fille
parlant l'allemand et le français, cherche place dans bonne famille.

Jeune fille
au courant du service de chambre et de salle, cherche place où elle aurait l'occasion d'apprendre la langue anglaise.

Jeune fille
pour soigner un petit garçon de 2 ans et aider au ménage.

Places
On cherche tout de suite une jeune fille.

Jeune fille
pour soigner un petit garçon de 2 ans et aider au ménage.

Jeune fille
pour soigner un petit garçon de 2 ans et aider au ménage.

Jeune fille
pour soigner un petit garçon de 2 ans et aider au ménage.

Jeune fille
pour soigner un petit garçon de 2 ans et aider au ménage.

Jeune fille
pour soigner un petit garçon de 2 ans et aider au ménage.

Jeune fille
pour soigner un petit garçon de 2 ans et aider au ménage.

Jeune fille
pour soigner un petit garçon de 2 ans et aider au ménage.

Jeune fille
pour soigner un petit garçon de 2 ans et aider au ménage.

Jeune fille
pour soigner un petit garçon de 2 ans et aider au ménage.

Jeune fille
de 14 à 15 ans, libérée de l'école, pour aller au ménage.

Jeune fille
bien recommandée, sachant cuire et parler le français.

Jeune fille
sachant bien coudre, auprès de deux fillettes de 7 et 2 ans 1/2.

Jeune fille
bonne famille d'instituteur, dans joli village du canton de Zurich.

Jeune fille
bonne occasion d'apprendre la langue allemande.

Jeune fille
On cherche, pour Davos, bonne cuisinière pour famille privée.

Jeune fille
On demande, tout de suite, cuisinière bien recommandée.

Jeune fille
de toute confiance, pour aider au ménage, servir à table et au café.

Jeune fille
On cherche, dans famille peu nombreuse, une cuisinière sérieuse et bien recommandée.

Jeune fille
On cherche, pour l'entretien d'un jardin, un jardinier connaissant bien la taille.

Jeune fille
On cherche, pour l'entretien d'un jardin, un jardinier connaissant bien la taille.

Jeune fille
On cherche, pour l'entretien d'un jardin, un jardinier connaissant bien la taille.

Jeune fille
On cherche, pour l'entretien d'un jardin, un jardinier connaissant bien la taille.

Jeune fille
On cherche, pour l'entretien d'un jardin, un jardinier connaissant bien la taille.

Je cherche importante maison
pour la représentation, dans le canton de Neuchâtel, d'une nouvelle patentes, pour laquelle j'ai des centaines de meilleurs certificats.

Suisse française
diplômée anglaise, allemande, cherche occupation comme matrasse externe dans pensionnat.

Un domestique
marié pourrait entrer tout de suite chez Auguste Lambert.

Mécanicien sur étampe
mécanisme est demandé dans fabriqué du Vignoble, Bon salaire, Offres écrites, sous chiffres D. E. 281 au bureau de la Feuille d'Avis.

Magasinier
Jeune homme de 26 ans, connaissant les trois langues nationales, cherche place.

Jeune boulanger
travaillant seul, connaissant la pâtisserie, cherche place pour tout de suite.

Jeune homme
16 ans, grand et fort, cherche place auprès de maître-seleur, catholique, capable, où il pourrait apprendre la langue française.

Jeune homme
(Suisse allemande) demande place chez boucher, dans le canton de Neuchâtel.

Jeune homme
Jeune fille de la Suisse allemande, sortant d'apprentissage, cherche place de couturière.

Jeune homme
On demande un bon vigneron pour la culture de 27 ouvriers sur le territoire d'Auvernier.

Jeune homme
Perdu, samedi matin, petite sacoche noire.

Jeune homme
Perdu, samedi matin, petite sacoche noire.

Jeune homme
Perdu, samedi matin, petite sacoche noire.

Jeune homme
Perdu, samedi matin, petite sacoche noire.

Tailleur
Jeune homme désireant apprendre à faire grandes pièces, cherche place dans le canton de Neuchâtel.

Bon ébéniste
trouverait place stable chez Skrabal frères, fabrication de meubles soignés.

Jeune fille
des Grisons, ayant suivi l'école de commerce, cherche place facile dans commerce ou bureau.

Sommelière
expérimentée, connaissant le service de table.

Place demandée
pour Neuve-An, pour mon fils, pour se perfectionner et apprendre le français.

Gouvernante d'enfants
dans très bonne famille de Neuchâtel ou environs.

Apprentissage
Place pour apprenti peintre.

Perdus
Perdu, samedi matin, petite sacoche noire.

Perdus
Perdu, samedi matin, petite sacoche noire.

Perdus
Perdu, samedi matin, petite sacoche noire.

Perdus
Perdu, samedi matin, petite sacoche noire.

Perdus
Perdu, samedi matin, petite sacoche noire.

Perdus
Perdu, samedi matin, petite sacoche noire.

Perdus
Perdu, samedi matin, petite sacoche noire.

Mardi et Mercredi
Démonstration gratuite des nouvelles machines à calculer faisant les quatre opérations.

Aux DOCKS Rue de la Gare 3 Aux DOCKS
PALACE Programme du 10 au 16 octobre PALACE
Suzanne Grandais
la délicieuse artiste SON AVENTURE

NANTAS
5 parties tiré de l'œuvre d'Emile ZOLA, Fuller Pepe déménage.

Enseignement de langues modernes
Commencement des cours
Pour inscriptions s'adresser 1er Mars 6, II^{me}

Entrepôts de Maillefer S. A. - NEUCHÂTEL
Exposition permanente de MACHINES AGRICOLES des meilleurs marques.

Je GUERIS la HERNIE
Demandez-moi un Echantillon Gratuit de mon Traitement, ma Brochure et des renseignements complets sur ma GARANTIE de 5000 FRANCS

Je GUERIS la HERNIE
Cette assertion n'est pas la conclusion d'une réclame insensée émanant de quelque personnage irresponsable.

Je GUERIS la HERNIE
Ma brochure, dont je me ferai un plaisir de vous adresser un exemplaire gratuitement, explique clairement comment vous pouvez vous-même être guéri, et cela de la façon la plus simple de monde.

Je GUERIS la HERNIE
connaître à tous les grands avantages que j'ai retirés de ma découverte.

Je GUERIS la HERNIE
Nul doute que vous éprouverez un grand intérêt à recevoir, en même temps que ma brochure et un échantillon de mon traitement, des attestations signées de personnes que j'ai guéries radicalement.

Je GUERIS la HERNIE
COUPON GRATUIT
Dr. WM. S. RICE (F. 1052), (G.P.O. Box No 5), 8 et 9, Stonecutter Street, LONDRES, E. C. 4, Angleterre.

SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE
LA CHAUX-DE-FONDS
Capital: Fr. 100.000.000 - Réserves: 31.000.000

SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE
LA CHAUX-DE-FONDS
Capital: Fr. 100.000.000 - Réserves: 31.000.000

SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE
LA CHAUX-DE-FONDS
Capital: Fr. 100.000.000 - Réserves: 31.000.000

Société fédérale des OFFICIERS
Section de Neuchâtel
MARDI 14 oct. à 8 h. 1/2
AU LOCAL
Café de la Poste 1er étage

CONFÉRENCE:
Gaz toxiques et Moyens de Protection
par M. le Capitaine BAULER, Officier du Service de Protection contre les gaz, à la 2^{me} Division.

Tenue - Danse
Les cours pour enfants et adultes du prof. G. Gerster commencent dès le 20 oct.

B. KUFFER-BLOCH
rue Bachelin, 3
Etude complète de la Cithare et mandoline

bonne couturière
On demande, pour tout de suite, une bonne couturière pour garçon, venant en journées.

Crédit Suisse
Place Pury NEUCHÂTEL Place Pury
Zurich - Bâle - Genève - St-Gall
Lucerne - Glaris - Lugano
Frauenfeld - Kreuzlingen
Horgen, Oerlikon, Romanshorn, Weinfelden

Crédit Suisse
Capital et Réserves: Fr. 130.000.000.-
Nous recevons des dépôts de fonds:

Crédit Suisse
en compte-courant, à vue et à terme, contre Bons de caisse, nominatifs ou au porteur, avec coupons semestriels, au taux de

Crédit Suisse
5 % à 3 ans
4 3/4 % à 1 et 2 ans
sur LIVRETS DE DEPOTS rapportant 4 %

Institut d'Education Physique
Rue du Pommier 8 Téléphone 8.20
RICHEME FRÈRES professeurs diplômés

Gymnastique - Culture physique
Sports de défense
Danse - Tenue - Maintien

Dr Renée Warnery absente
jusqu'au 15 octobre
MALADIES des YEUX et OREILLES du NEZ et de la GORGE
Docteur LADAME

AVIS MÉDICAUX
Dr Alf. C. Matthey
Ex-Chef de Clinique chirurgicale du professeur E. Pagenstecher

Remerciements
Monsieur et Madame ALEXIS BREGUET et famille, profondément touchés des nombreux témoignages de sympathie, reçus à l'occasion du grand deuil qui vient de les frapper, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui y ont pris part.

GOLD-LACK
JOCKEY-CLUB

Brut, 1914.
Extra-sec.
Sec américain.
Sec (légèrement doux).

GRANDS VINS DE CHAMPAGNE
LALLIER, VAN CASSEL & C^o
Succ^s de Deutz & Geldermann
AY - REIMS

MAISON FRANÇAISE FONDÉE EN 1838
Agent dépositaire :
E. COURVOISIER-DUBAT, à NEUCHÂTEL

Confections

Par suite de grands stocks achetés dans diverses fabriques il m'est possible d'offrir de toutes belles confections aux prix les meilleur marché.

MESDAMES ! PROFITEZ !
pendant qu'il y a du choix

500 manteaux pour dames

en drap chaud, grand col, ceinture, 67.50, 58.—, 49.50 45.— 39.50
en drap extra fin, grand chic, 120.—, 100.—, 85.— 75.—
en velours de laine, dont certains doublés soie, au choix 110.—
Manteaux pour fillettes dans toutes les grandeurs

100 costumes pour dames

en gabardine, tricotine, serge, grand chic, 140.—, 120.— 100.—
en petit drap couleur, façon moderne, 78.— 65.—

1200 blouses pour dames

en molleton chaud, 10.50, 9.25, 8.75, 7.90, 7.25, 6.75 5.90
en mousseline laine, très chic, 15.50, 13.75, 12.50 11.25
en soie, très élégantes, 22.50, 19.50, 17.75, 15.— 13.50
en laine, grande mode, 25.—, 21.—, 18.— 16.50
en noir, laine, mousseline laine, satin.

200 jupes pour dames

en gabardine, tricotine, serge, 52.—, 45.—, 38.— 32.—
en cheviote, exceptionnel, seulement bleu, 22.50
en petit drap couleur, 27.50, 25.—, 22.— 16.50

Robes en laine et soie pr dames

en crépon laine, très élégant, 49.50, 42.50 37.50
en soie et crêpe de Chine 69.—
en serge ou gabardine, belle qualité, 110.—, 95.— 68.—

Jaquettes, tricotées laine, pour dames, 58.—, 49.50, 42.—, 37.50, 35.— 29.50
Un lot de jaquettes tricotées, couleurs diverses, 15.—

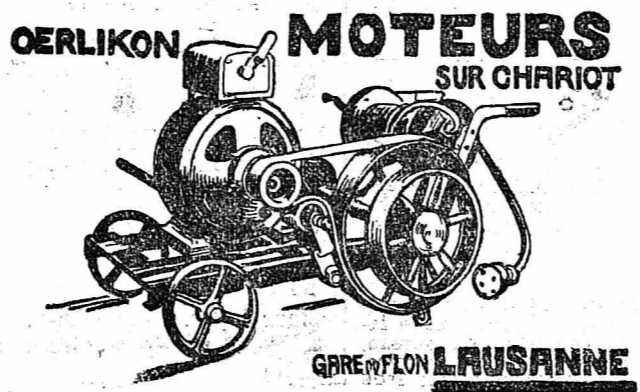
Notre vente de tissus continue

Nouveaux lots gabardine, 140 centimètres de large, 8 couleurs différentes, le mètre 10.90

Jules Bloch, Neuchâtel
Soldes et Occasions

CHAUFFAGE CENTRAL

eau chaude, vapeur, électricité
Fourneaux - Potagers - Bains - Buanderie
PRÉBANDIER, Neuchâtel
RENSEIGNEMENTS - PROSPECTUS à disposition
Téléphone 729



Le véritable
Soulier de montagne imperméable
MAISON DE CHAUSSURES
J. KURTH Place de l'Hôtel de Ville
NEUCHÂTEL

Avant l'hiver
une bonne précaution à prendre est de faire une cure de

THÉ BÉGUIN

le meilleur dépuratif connu qui, en débarrassant le corps des impuretés qu'il contient, rend capable de supporter les rigueurs de notre climat. En outre:
il guérit les dartres, boutons, démangeaisons, clous, eczémas, etc ;
il fait disparaître constipation, vertiges, migraines, digestions difficiles, etc ;
il parfait la guérison des ulcères, varices, plaies, jambes ouvertes ;
il combat avec succès les troubles de l'âge critique.
La Boîte fr. 2.— dans toutes les pharmacies.
A Neuchâtel: Pharmacies, Banier, Bourgeois, Donner, Jordan, Tripet et Wildhaber — à Corcelles: Leuba — à Colombier, Tissot.

Pour les Vendanges

Achetez les chaussures
BALLY-SUCCES
durables et bon marché
Pr hommes, Fr. 30.— à 37.50
Pr dames, » 22.— à 29.50

Atelier de réparations

Ressemelage pr hommes, Fr. 7.—
Retalonnage » » 3.—
Ressemelage pr dames » 5.50
Retalonnage » » 2.—
Ant. Monzani, Peseux.
Téléphone 127

PAPETERIE CENTRALE

IMPRIMERIE
A. Besson, Neuchâtel
Grand Rue 4
(Rue de l'Hôpital)
Grand choix et prix modérés dans tous les articles
Spécialité: Cartes de visite depuis fr. 2.50 le cent
Timbres-poste pour collections. L'escompte neuchâtelois et J. 5 %.

H. BAILLOD
NEUCHÂTEL

Caissettes à raisin

Lampes électriques de poche
avec pile de 12 heures ou avec accumulateur.
Piles 12 et 24 heures, ampoules.
A. Grandjean, Neuchâtel.

MANTEAUX

pour dames 40.—, 50.—, 60.—, 70.— à 375.—
pour messieurs 68.—, 75.—, 90.— à 250.—
les plus bas prix

VUARRAZ & Cie, Neuchâtel
Rues Saint-Maurice et Saint-Honoré

Mardi et mercredi il sera vendu en gare de Neuchâtel un wagon de

POMMES

rainettes pour encaver aux prix de 20 et 23 cent. le kilo.

A La Ménagère
PLACE PURRY 2



ÉCRITEAUX MOÛT

Grand format sur carton
» » sur papier
Petit format sur carton
» » sur papier

AU BUREAU DU JOURNAL

SE RASER DEVIENT
UN PLAISIR
AVEC LE SAVON POUR LA BARBE

"GIBBS"

Sa mousse ne sèche pas
Il ne coûte que 2.25
et dure 6 mois

REFUSER les innombrables imitations d'un produit sans rival



En Vente: Parfumeries Pharmacies Drogueries-Dep^{ts} Gen^{rs} pour la Suisse René Barberot, 15, R. de la Navigation Genève

Achetez les marchandises suisses

FEUILLETON DE LA FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

LA NEIGE SUR LES PAS

PAR
Henry BORDEAUX

Et la mère et le fils restèrent quelques instants enlacés. Cette douleur d'homme, qui déferlait depuis des jours comme une vague sans repos qui cherche le rivage où s'allonger, avait trouvé son port.
Il goûta ce repos éperdu, comme il avait goûté sur l'arête du Velan le vin et le pain du père Sonnier, puis, se redressant à demi, il voulut se confier et de nouveau s'arrêta.
— Non, non, vous ne pouvez pas comprendre.
— Qu'en sais-tu, Marc ? Une maman ne comprend-elle pas toujours ?
— Elle chercha par où commencer et se décida :
— Avant de partir j'avais relu sa lettre, celle où elle parlait de la petite. Ainsi j'ai emmené Juliette. Là-haut, quand nous sommes arrivés, on m'a annoncé qu'on la sauverait, mais que je ne pourrais pas la voir tout de suite. Je pensais trouver une mourante. Il eût mieux valu, pour moi, qu'elle fût morte en effet.
— Oh ! Marc, et pour elle ?
— Et pour Juliette, et pour toi-même plus tard ?
— Si vous l'aviez vue, maman, avec son bandeau, son pauvre visage de sang et de misère, et ses cheveux coupés, — vous savez, ils lui ont coupé ses beaux cheveux ! — qu'est-ce que je pouvais faire ?

— Mais lui pardonner. Ne l'as-tu donc pas fait ?
— Oh ! il était bien question de pardon, en vérité, j'ai senti d'un coup tout ce qu'elle avait souffert pendant son martyre dans la montagne. J'aurais voulu la prendre, la guérir, la réparer comme un joujou qu'on a cassé. Elle avait l'air, dans son lit, d'une petite chose si douloureuse. J'étais heureux, j'étais joyeux qu'elle fût là, vivante, et de pouvoir lui faire du bien.
— Tu vois !
— Attendez ! Je l'aimais, comment vous dire ? pas comme on aime d'habitude : l'amour, c'est toujours un mélange de ce qu'il y a en nous de meilleur et de pire, de plus dévoué et de plus égoïste, et, dans le mien, il n'y avait plus que le meilleur de moi. C'était comme un miracle en moi. C'était divin.
— Tu vois, Marc. Ton bonheur est revenu.
— Attendez. Je connais la paix. C'était trop beau. Cela ne pouvait pas durer. Ah ! dans ce drame de leur accident, il y a eu des détails affreux, et, peu à peu, ils me sont revenus à la mémoire. Quand on est arrivé à leur aide, lui était mort, et elle était couchée sur le cadavre. Ils ne faisaient qu'un : entendez-vous. « Ils ne faisaient qu'un » ; je les vois toujours ainsi.
— Et, redressé tout à fait, il suivait du regard l'atroce vision. Sa mère essaya de le calmer, de le distraire :
— C'est du passé. C'est de la mort. Ne retourne pas en arrière, Marc, je t'en prie.
— Et je suis allé visiter le lieu même de leur agonie.
— Pourquoi as-tu fait cela ?
— Pour mieux me souvenir, pour mieux souffrir.
— Ah ! Marc, il ne faut jamais aller au-devant de sa souffrance. C'est mal. Pourquoi la tourmenter, elle, raviver ses remords ?
— Je ne l'ai pas tourmentée, mère. Me con-

naissez-vous si mal ? Nous n'avons jamais parlé du passé. Nous n'en parlerons jamais. Je le lui ai interdit.
— Jamais ? Vous avez pu ? Oui, c'est mieux, c'est bien mieux.
— Mais nous n'avons pu l'abolir. Moi, du moins : elle, je ne sais pas. Elle, comment pourrait-elle l'oublier ?
— On se détourne de ses fautes, Marc.
— J'en suis à me demander si c'est une faute. J'ai la sensation qu'elle appartient pour toujours à l'autre, que je profane une tombe sacrée, leur amour. Elle, je ne l'ai pas embrassée. J'ai seulement touché des lèvres, une fois, son front bandé. Elle n'est plus belle, ses cheveux sont coupés. Je l'aime ainsi. Un jour, bientôt, elle redeviendra ce qu'elle a été. Alors alors, que sera-t-il de nous ? Vous voyez, c'est impossible. Mais non, maman, vous ne pouvez pas comprendre. Il ne faut pas que vous soyez mêlée à ces tristesses. Oui, vous, êtes une sainte. Vous ne connaissez pas ce qu'il y a de trouble en nous. Comment pourriez-vous comprendre toutes les sombres choses qui sont dans l'amour ?
Le cœur percé de cette détresse, Mme Romanay, se levant, prit dans ses mains la tête de son fils assis, comme pour l'empêcher de la voir, et doucement elle murmura :
— Tu te trompes, Marc, sur moi... Je t'assure que tu te trompes.
Il ne la voyait pas, mais la voix de la vieille femme était si changée, qu'interdit il hésita une seconde, puis, se débarrassant de l'étreinte qui le retenait, il se trouva debout en face d'elle, dans un état d'étrange exaltation.
— Ah ! non, maman, pas cela ! Pas cela. C'est déjà bien assez de l'autre. Je ne le lui pardonnerais jamais, à elle, si je perdais, à cause d'elle, ma foi en vous.

Elle n'avait pas bougé devant cette tempête :
— Que crois-tu donc, Marc ?
— N'est-ce pas, maman, je ne dois rien croire ? Vous alliez pousser la charité pour Thérèse jusqu'à vous accuser, vous ! J'ai senti cela dans votre voix. Mais vous n'avez pas pu. C'était absurde. J'ai honte maintenant du soupçon qui m'a traversé.
Elle se cacha quelques instants le visage, et il devinait bien toute la gravité de ce geste et de ce silence, mais, quand elle écarta les mains, il revit, rasséréné, cette paix des chers yeux clairs qu'il aimait. Cependant elle dit simplement :
— Ecoute-moi.
De nouveau il se jeta dans la révolte :
— Je ne veux pas vous écouter.
Et pour l'arrêter définitivement, pour couper court à une confession qui, dans sa pensée, ne pouvait être qu'un sacrifice, il employa, il osa employer le terme mépris, le terme cru qui la ferait sûrement reculer :
— Jamais, jamais. Vous êtes sans tache, vous. Vous n'avez été la maîtresse de personne. Assez, je vous en prie.
Elle recula, en effet, malgré elle, épouvantée par l'expression qu'elle n'avait pas prévue.
— Oh ! Marc, jamais ! cela, je te le jure !
Mais sa protestation tardive eut un résultat inattendu. Marc l'appliqua instantanément à sa propre tragédie :
— Vous voyez ! A cette seule idée vous vous indignez. Votre indignation, c'est la condamnation de Thérèse. Il y a un abîme entre elle et vous que rien ne peut combler. Je vous ai bien dit que vous ne pouviez pas nous comprendre.
— Mon Dieu ! mon Dieu ! supplia la vieille femme, inspirez-moi. Il ne veut pas m'écouter, et il ne sait pas que s'il m'abandonne il peut bien aussi abandonner sa femme,

Et, sur cette prière, elle se tourna vers lui :
— Tout à l'heure, tu m'as beaucoup peiné sans le vouloir. Je te rappelais ton enfance, et tu t'es souvenu que je te tenais à distance quand tu étais petit. C'est vrai, je n'ai pas été toujours une bonne mère.
— Oh ! maman.
— Quand on est jeune, vois-tu, on exige trop de bonheur, on n'en a jamais assez.
— Non, non, vous étiez très malheureuse. Je le sais. Ah ! si vous aviez besoin d'excuses, vous ! Mais vous n'en avez pas besoin. Mon père...
— Ne parlons pas de ton père. On n'a d'excuses que dans sa faiblesse. On n'est pas délié de ses serments. Je ne veux pas amoindrir ma faute.
Elle se traitait comme une criminelle. Sa conscience élargissait la blessure que cette faute lui avait faite au cœur.
... Tandis que Philibert Romanay, l'architecte à la mode, l'organisateur de toutes les fêtes, de tous les spectacles d'art, affichait triomphalement dans tout Paris ses conquêtes, ne se contentait pas de la délaisser, mais la bafoyait en public, un jeune homme de leurs relations s'était épris d'elle pour sa mélancolie prématurée, son air de jeune fille qu'un deuil prive de danser, pour tout ce qu'il y avait en elle de jolie ardeur enfantine brisée trop tôt et sans raison. Avec des précautions infinies, comme s'il avait peur de la meurtrir à cause de ses yeux purs, de sa candeur si apparente, il l'avait accoutumée à sa présence, à sa sympathie, à une sorte de complicité dans les conversations, dans les goûts, dans les préférences.
(A suivre.)

Les intrigues allemandes

BERLIN, 12. — D'après la « Freiheit », un contrat en bonne et due forme a été signé à Berlin le 25 septembre entre le plénipotentiaire du gouvernement de la Russie occidentale à Mitau, nommé Biskupski, et la banque J.-P. Morgan, de Berlin, par lequel cette dernière accorde au dit gouvernement un prêt de 800 millions de marks, garanti par tous les biens, meubles et immeubles du dit gouvernement dans les territoires à lui soumis dans le présent et dans l'avenir, dans la conviction que ce gouvernement pourra ramener l'ordre dans toute la Russie. Le prêt sera transformé plus régulièrement, et la maison Morgan aura le droit d'établir des agences centrales à Moscou et à Pétersbourg.

Il résulte de cette révélation de la « Freiheit » que la permanence des troupes allemandes en Courlande n'est pas un simple phénomène d'insubordination militaire, mais ferait partie d'un plan évidemment cher aux légitimistes et aux nationalistes allemands pour assurer à l'Allemagne non seulement les provinces baltes mais aussi la plus grande influence dans la Russie restaurée de demain. Il s'agirait donc à Mitau d'une intrigue russo-allemande. La preuve de cette intrigue est fournie par la conduite du général Bermond, qui commande une des unités allemandes qui se refusent à évacuer la Courlande. Le général Bermond a fait cause commune avec le gouvernement de Mitau, et en qualité de général de ce gouvernement, a envoyé à Berlin une note contresignée par le président du dit gouvernement, le sénateur Schlen.

Dans cette note, qui ne manque pas d'une certaine ironie, le général Bermond remercie l'Allemagne pour le puissant secours que les troupes allemandes ont apporté à la cause

russe antibolchéviste, mais puisque ces troupes ont été retirées, il annonce les avoir remplacées par des volontaires. Il ne paraît pas que beaucoup de Russes participent au gouvernement dit de la Russie occidentale et qui a son siège à Mitau. En effet, d'après les informations de l'agence lettone, le général russe Jendenic, reconnu comme commandant du front occidental, ne serait pas d'accord avec le général Bermond. L'action de Mitau, présentée comme russe, serait menée par les barons allemands de la Baltique et aurait pour but de restaurer la monarchie en Russie et peut-être aussi en Allemagne.

Le gouvernement de Berlin fera tout ce qu'il pourra pour obtenir l'évacuation de la Courlande, mais la situation dans les provinces baltes ne s'éclaircit pas et l'évacuation réclamée par l'Entente n'avance pas comme elle devrait. Noske, interpellé à l'Assemblée nationale, n'a pas pu donner des assurances précises; il a repoussé le conseil de couper les ravitaillements de vivres aux soldats rebelles dans la crainte qu'affamés, ils ne sacraient la Courlande. Quant aux intrigues avec le gouvernement russe occidental, le ministre des affaires étrangères Muller a déclaré que le gouvernement allemand n'en savait rien.

REVAL, 12. — Le général Soots, chef d'état-major du général Laidoner, commandant supérieur des forces esthoniennes, a fait les déclarations suivantes au sujet de l'attaque des troupes esthoniennes :

« La situation est sérieuse, parce que les troupes lettones ne se sentent pas suffisamment organisées et il leur est difficile, sans aide, de résister aux troupes de Bermond et de von der Goltz, bien armées et supérieures en nombre. La situation de la Courlande facilite les intrigues réciproques des commandants allemands et russes en Courlande. »

Le journal esthonien « Wabamaa » pense qu'une nouvelle guerre se produirait si la politique pangermaniste d'Orient pouvait renaitre avec l'aide d'une grande Russie restaurée. L'Entente doit montrer leur vrai visage et déchirer le voile qui recouvre les Bermond, les von der Goltz, les Guthehof et les Denikine, afin de mettre fin aux vœux pangermanistes et panrusses.

LETTRÉ DE BELGIQUE

(De la « Revue »)

Lorsqu'on fera un jour le bilan de la guerre, on devra mentionner en bonne et due place les changements opérés dans l'échiquier politique et l'orientation nouvelle des esprits. Aux trois partis belges dont nous avons parlé, vient s'en ajouter un quatrième, qui s'intitule parti économique et qui pourrait bien forcer les autres, du moins les catholiques et les socialistes, à modifier leur manière de voir. L'histoire de la formation de ce parti est assez intéressante et vaut la peine d'être contée.

Lorsque la guerre éclata, que les usines durent fermer leurs portes et renvoyer leurs ouvriers, une foule de gens se trouvèrent dans l'impossibilité de payer leur loyer. D'un commun accord, propriétaires et locataires s'entendirent pour remettre le règlement des comptes après la guerre. Toutefois, il fut entendu, et les Allemands eux-mêmes eurent à faire observer cette règle, que ceux qui le pouvaient devaient payer le prix intégral de leur location. L'armistice conclu et le gouvernement du Havre rentré à Bruxelles, les propriétaires réclamèrent ce qui leur était dû. Il y en eut qui comblèrent des pressions peu louables sur de pauvres diables dénués de tout, même sur des soldats qui depuis plus de quatre ans avaient monté la garde

au bord de l'Yser; d'autres se montrèrent charitables et patients et attendirent du gouvernement les décisions propres à rétablir une situation acceptable. D'autre part, les ouvriers, même ceux qui n'avaient jamais chômé, se montrèrent peu disposés à payer ce qu'ils devaient et complicités sur la présence au gouvernement de trois socialistes pour voir leurs dettes effacées d'un trait de plume. Il faut dire que parmi les propriétaires, il n'y a pas que des riches ou des capitalistes, il y a beaucoup d'ouvriers, travailleurs et économes, qui au lieu de déposer leur épargne à la banque, ont préféré acheter ou faire construire des maisons. Il en est qui après avoir peiné trente ou quarante ans dans la mine, vivaient des revenus de leurs immeubles.

Or la vie de ces malheureux — les plus intéressants de tous — a été très dure pendant la guerre, et ils avaient le droit d'espérer que les pouvoirs publics s'occuperaient d'eux avec sollicitude. Que fit le gouvernement? Il bâcla une loi qui impose aux propriétaires de garder leurs locataires jusqu'au 31 décembre 1920. Ces derniers peuvent quitter de leur plein gré la maison qu'ils occupent, mais on n'a pas le droit de les mettre à la porte, même si pendant la guerre ils ont laissé l'immeuble dans un état qui nécessite de sérieuses réparations. S'ils sont insolubles, la loi les exonère du paiement de l'arriéré, et s'ils sont en situation de payer, le juge peut exiger d'eux un arrangement amiable avec leurs propriétaires. Mais la procédure est si longue et si coûteuse que beaucoup y renoncent.

Voici un fait qui en dit plus long que toutes les explications. Un locataire de Jumet, près Charleroi, a été exonéré totalement par décision du juge (socialiste). Or cet homme, âgé de 45 ans, n'a pas cessé de travailler pendant la guerre, et avec ses deux fils et sa fille, sa famille dispose d'un revenu de 47 fr. 50 par jour.

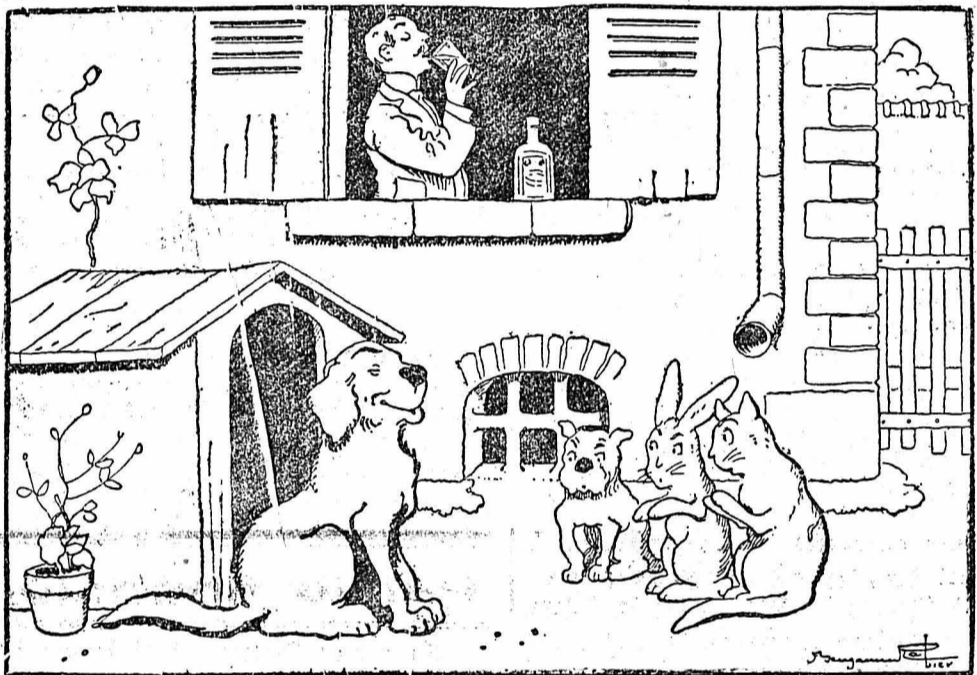
Le propriétaire est un ouvrier mineur sans fortune, dont la maison louée représente une bonne partie de son avoir. Et le journal qui raconte ce fait — et plusieurs autres du même genre — conclut en disant qu'il ne sera pas besoin du concours des Russes pour implanter le bolchévisme en Belgique.

Il faut ajouter, pour être impartial, que le propriétaire peut augmenter de 30 % le prix de son loyer. Mais qu'est-ce que cela pour couvrir toutes les pertes résultant de la guerre, auxquelles il faut ajouter les frais de réparation et les impôts.

Cette façon d'agir du gouvernement et surtout de M. Vandervelde, auteur responsable de la loi, a soulevé dans toute la Belgique une indignation profonde. Tous ceux qui se sont sentis lésés dans leurs intérêts légitimes se sont rapprochés et ont fondé le parti des propriétaires ou parti des classes moyennes qui changeant une seconde fois de nom, s'appelle aujourd'hui le parti économique. Il mène une active propagande dans le pays et tient meeting sur meeting. Il a fondé un journal qui, après plusieurs avatars, se nomme maintenant « L'Équité ». C'est l'organe des petits propriétaires, des petits patrons et petits industriels, des voyageurs de commerce et des fonctionnaires, des petits rentiers, des hommes de lettres et des cafetiers. Ceux-ci se sont joints à ce groupement pour protester contre la loi qui supprime l'alcool en Belgique. Tous ces groupements font une belle phalange qui jouera certainement un rôle intéressant au moment des élections générales. La seule question qui se pose est de savoir si ce quart parti marchera sous sa propre bannière ou s'unira au parti libéral, le seul qui puisse lui assurer le maximum de rendement. Nous aurions alors à faire à un bloc compact qui donnera du fil à retordre aux catholiques et aux socialistes. C'est ce qu'un avenir prochain nous montrera.

FAVORISEZ LES INDUSTRIES SUISSES

DIALOGUE DES ANIMAUX



LE CHAT. — Quelle mine a le patron!

LE CHIEN. — Il est comme cela depuis qu'il prend du GOUDRON-GUYOT pour se fortifier les bronches et la poitrine.

L'usage du Goudron-Guyot pris à tous les repas, à la dose d'une cuillerée à café par verre d'eau, suffit, en effet, pour faire disparaître en peu de temps le rhume le plus opiniâtre et la bronchite la plus invétérée. On arrive même parfois à enlever et à guérir la pleurésie bien déclarée, car le goudron arrête la décomposition des tubercules du poumon, en tuant les mauvais microbes, cause de cette décomposition.

Si l'on veut vous vendre tel ou tel produit au lieu du véritable Goudron-Guyot, méfiez-vous, c'est par intérêt. Il est absolument nécessaire, pour obtenir la guérison de vos bronchites, catarrhes, vieux rhumes négligés et « a fortiori » de l'asthme et de la phthisie, de bien demander dans les pharmacies le véritable Goudron-Guyot. Afin d'éviter toute erreur, regardez l'étiquette;

celle du véritable Goudron-Guyot porte le nom de Guyot imprimé en gros caractères et sa signature en trois couleurs: violet, vert, rouge, et en biais, ainsi que l'adresse: Maisou FRÈRE 19, rue Jacob, Paris, G. VINCI, Agent général pour la Suisse, Rue Gustave Reville, 8, Genève.

Prix du Goudron-Guyot: fr. 3.50 le flacon. Le traitement revient à 10 centimes par jour et guérit. P.-S. — Les personnes qui ne peuvent se faire au goût de l'eau de goudron, pourront remplacer son usage par celui des Capsules-Guyot au goudron de Norvège de pin maritime pur, en prenant deux ou trois capsules à chaque repas. Elles obtiendront ainsi les mêmes effets salutaires et une guérison aussi certaine. Prix du flacon: fr. 2.50. J. H. 32.000 D.

Comptoir Français d'Orfèvrerie
Bijouterie - Joaillerie - Objets d'Art
Ch. HOFER-GUYE, Agent Général
Le Vigner, PESEUX, (Neuchâtel)
Téléphone 82

Orfèvrerie de Table et d'Hôtel, en métal argenté, et argent. — Coutellerie.
Réparations. — Réargentures. — Grès Flammés.

Fabrique de Draps
(Aebi et Zinsli) à Sennwald (Ct. de St-Gall)
fournit à la clientèle privée des excellentes étoffes pour DAMES et MESSIEURS laine à tricoter et couvertures.
On accepte aussi des EFFETS USAGÉS DE LAINE et de la laine de moutons. Echantillons franco. J. H. 1508 St.

MANTEAUX de PLUIE
GABARDINE
CAOUTCHOUC depuis
60 à 200 fr.
VÊTEMENTS ANGLAIS

OCH FRÈRES
8, Rue de l'Hôpital
Neuchâtel
DAMES
MESSIEURS
Sur mesures et confectionnés

HALLE AUX CHAUSSURES
TH. FAUCONNET S.A.
RUE DE L'HOPITAL TÉLÉPHONE 635
Choix incomparable en CHAUSSURES
— pour la Ville et le Sport —
Articles élégants et solides
5 % d'escompte N & J.

Vient d'arriver
Grande baisse, presque les prix d'avant-guerre
Verrerie médicale
Thermomètres pour la fièvre. Seringues diverses
Caules verre en tous genres,
Doses - Epreuves, etc.
au Magasin J.-F. REBER, bandagiste
au bas des Terraux 9, Neuchâtel

Moût de cidre
0.35 cent. le litre
— Zimmermann S. A.

Horlogerie-Bijouterie
P.-C. PIAGET Epaveurs
Pendules neuchâteloises à vendre

H. BAILLOD
NEUCHÂTEL

GLACIÈRES
Armoires à fruits
Récipients à
pommes de terre

VOLAILLES
pour la ponte, les
meilleures pondeuses
Prix courant gratis
MARCHAL
Morat

Guye-Rosselet
S. Treille 8

CEINTURES
étroites
pour dames
à partir de fr. 3.—
Modèles exclusifs

Cidre doux
en fûts de 60 à 200 litres
et bonbonnes de 10 litres
au prix du jour
Livraison à domicile
G. SCHAUB
Clos Brochet 17, NEUCHÂTEL
Téléphone 1239 c.o.

Cigarettes Nadir
en pur Tabac d'Orient

Paquetages

N° 100	rouge	à 1.2
N° 120	violet	.. 1.20
N° 140	brun	.. 1.40
N° 160	lilas	.. 1.60
Spécial	bleu	.. 2 "
Luxe	jaumon	.. 2.50

SOCIÉTÉ ANONYME
Vautier Frères & C^s
GRANDSON

Magasin ROSÉ-GUYOT
BONNETERIE MERCERIE LINGERIE CORSETS
TÉLÉPHONE 1135 NEUCHÂTEL ÉPANCHEURS 2
MARCHANDISES FRAICHES PRIX TRÈS BAS

PRIX RÉDUITS
SUR TOUTES NOS
BLOUSES

Mesdames! Notre vente est basée sur le principe d'un grand chiffre d'affaires avec un bénéfice minime

Comparez nos qualités et prix et vous verrez qu'en faisant vos achats chez nous, vous trouverez des avantages incontestables! Nos rayons sont richement assortis en :

BONNETERIE **LINGERIE**
MERCERIE **TABLIERS**
JAQUETTES TRICOTÉES p^r dames et enfants
MATINÉES, véritable Pyrénées, dep. Fr. 32.--
Voir nos étalages

Deco Séchoir électrique
pour fruits et légumes
peut se brancher à n'importe quelle conduite de lumière
avec 4 à 15 étages
Demandez prospectus et conseils pratiques chez les Fabricants
DECO S. A. Zurich
Goethestrasse 18 Stadelhofen

PHOSCAO
SUPPRIME LES
MAUX D'ESTOMAC
en régularisant les fonctions digestives

Il arrive fréquemment que l'estomac, fatigué par la médiocre qualité des aliments, refuse d'accomplir sa mission et provoque de douloureuses contractions, des aigreurs, des crampes, etc.

Dans ce cas il y a urgence à laisser reposer l'estomac en le mettant au régime du Phoscao, dont la digestion ne nécessite aucun effort et qui est toléré par les estomacs les plus délicats.

Grâce à sa composition spéciale qui en fait un aliment complet, Le PHOSCAO puisant reconstituant est conseillé par les médecins aux Anémiques, Convalescents, Surmenés, Vieillards.

Ajoutons que le PHOSCAO par son goût délicieux, constitue le plus exquis des déjeuners pour les bien portants comme pour les malades.

L'usage en est économique puisque la boîte de Fr. 3.50 suffit pour 15 jours

ENVOI GRATUIT
d'une boîte d'essai

En vente: Pharmacie Bauler, magasins Petit-pierre, Magasins « Mercure », et toutes pharmacies, drogueries, épiceries.

Dépôt général pour la Suisse:
RENÉ BARBEROT - 15, Rue de la Navigation - GENÈVE

POLITIQUE

Comment sera mis en vigueur le traité de Versailles

Le Sénat et la Chambre ayant, l'un et l'autre, adopté le projet de loi portant approbation du traité de paix conclu à Versailles le 28 juin 1919, la loi par laquelle « le président de la République est autorisé à ratifier et à faire exécuter s'il y a lieu » ce traité, sera promulguée incessamment au « Journal officiel ».

Cette promulgation sera le premier d'une série d'actes qui doivent être accomplis avant que le traité de paix avec l'Allemagne puisse entrer en vigueur, et qui, d'ailleurs, peuvent être accomplis très rapidement.

Premier acte : promulgation de la loi autorisant le président de la République à ratifier le traité. La promulgation de la loi qui contient l'autorisation parlementaire, ne doit pas être confondue avec la promulgation du traité lui-même, laquelle ne peut intervenir qu'ultérieurement, après l'échange matériel des signatures des chefs d'Etat. En conséquence, la loi d'autorisation ne contiendra pas en annexe le traité, mais comportera une formule disant : « Le texte du traité sera promulgué officiellement après l'échange des ratifications des puissances contractantes ».

Second acte : ratification par M. Raymond Poincaré, qui appose sa signature au bas d'un texte du traité.

Troisième acte : dépôt au ministère des affaires étrangères des instruments diplomatiques constatant l'approbation du traité par les chefs d'Etat. La ratification par le président Ebert, au nom de l'Allemagne, est parvenue depuis plus de deux mois au quai d'Orsay ; le gouvernement allemand avait fait imprimer un texte spécial du traité de paix, au bas duquel le président Ebert apposa sa signature et son sceau. Les instruments diplomatiques signés par le roi George d'Angleterre et le roi d'Italie sont attendus tout prochainement à Paris.

Quatrième acte : dépôt des ratifications et procès-verbal constatant ce dépôt. Cette opération sera effectuée aussitôt que seront réunis au quai d'Orsay les quatre instruments diplomatiques constatant la ratification du traité par l'Allemagne d'une part, et par trois des principales puissances alliées et associées (France, empire britannique, Italie) d'autre part.

Cinquième acte : promulgation du traité. Le premier procès-verbal de dépôt, des ratifications ayant été dressé, le traité sera promulgué en France par un décret spécial inséré au « Journal officiel » et dont l'article premier sera ainsi rédigé : « Le Sénat et la Chambre des députés ayant approuvé le traité signé le 28 juin 1919, à Versailles, entre la France... et l'Allemagne, et les ratifications de cet acte ayant été échangées à Paris, le... le dit traité, dont la teneur suit, recevra sa pleine et entière exécution ».

Sixième acte : mise en vigueur du traité. Aux termes de la conclusion du traité de Versailles, la mise en vigueur suit immédiatement le premier procès-verbal de dépôt des ratifications. Il est dit, en effet, que « dès ce premier procès-verbal, le traité entrera en vigueur entre les hautes parties contractantes qui l'auront ainsi ratifié ; pour le calcul de tous délais prévus par le présent traité, cette date sera la date de mise en vigueur ; à tous égards, le traité entrera en vigueur pour chaque puissance à la date du dépôt de sa ratification ».

Cette série de formalités pouvant s'accomplir très rapidement, on peut prévoir que le traité de Versailles entrera en vigueur dans le courant de la semaine.

Le jeu des notes

PARIS, 13. (Havas.) — Les puissances alliées et associées ont fait parvenir par l'intermédiaire de Foch la note suivante au gouvernement allemand au sujet de l'évacuation des provinces baltiques :

Quand le gouvernement allemand affirme que les mesures prises par lui doivent l'absoudre de l'accusation d'avoir négligé de remplir les obligations d'honneur fixées par les clauses de l'armistice, il est nécessaire de mettre en évidence que les ordres du gouvernement allemand, malgré les demandes et les remontrances répétées des gouvernements alliés et associés, ont été différés si longtemps que le gouvernement allemand prétend maintenant qu'il est pratiquement impuissant à les faire exécuter. Il est difficile de ne pas croire que ce retard ait été délibérément calculé pour donner des résultats que le gouvernement allemand affecte de déplorer. Il semble qu'il est en effet impossible d'expliquer autrement le refus de rappeler le général von der Goltz, qui fut son agent officiel, pour créer la situation présente caractérisée par la résistance ouverte aux injonctions légitimes des gouvernements alliés et associés. Pourquoi a-t-il refusé le rappel du général, rappel qui fut demandé trois fois ? Ayant été appelé à Berlin il y a quelques jours seulement, pourquoi lui a-t-il renvoyé à dessein sur le théâtre de ses opérations,

si ce n'est pour achever grâce à l'autorité de son commandement officiel l'organisation qui permet aujourd'hui au gouvernement allemand de prétexter que les troupes jusqu'ici payées, habillées et transportées par les soins de ce gouvernement se sont affranchies aujourd'hui de son autorité. Le général von der Goltz a-t-il agi contrairement à ses instructions ?

S'il en est ainsi, pourquoi son insubordination ne fut-elle pas punie, soit par un congé formel, soit par un autre moyen ? A moins que le gouvernement allemand ne fournisse sur cette question des explications plus satisfaisantes que celles qu'il a données jusqu'à présent, les gouvernements alliés et associés ne peuvent admettre que le gouvernement allemand ait accompli, selon ses affirmations, tout ce qui était en son pouvoir pour retirer les troupes allemandes des Etats baltiques.

Il résulte d'ailleurs des dernières nouvelles reçues de la Letonie que la situation s'est aggravée subitement, à la suite d'une offensive que les troupes allemandes ont prise le 8 octobre, violant la zone neutre germano-italienne, bombardant les positions lettones par des trains blindés, par des avions, par des obus asphyxiants, menaçant la ville de Riga et provoquant la formation en Courlande d'un gouvernement germano-russe opposé au gouvernement local établi.

En présence de cette situation, les gouvernements alliés et associés maintiennent le principe de la responsabilité entière du gouvernement allemand dans l'exécution de l'évacuation et ils entendent maintenir intégralement les mesures de coercition annoncées par leur télégramme du 27 septembre, tant que l'évacuation n'aura pas enfin été entreprise et poursuivie avec toute la célérité désirable. Toutefois dans le but de favoriser l'exécution de cette opération et de prêter assistance au gouvernement allemand, les gouvernements alliés et associés acceptent d'envoyer des représentants alliés, dont la mission consisterait à prendre connaissance auprès du gouvernement allemand des mesures arrêtées par lui en vue de régler les conditions de l'évacuation, comme aussi de lui proposer celles qu'ils jugeraient utiles, et à exercer sur place et en toute liberté d'action le contrôle effectif de l'exécution de ces mesures. La présidence de la commission alliée serait exercée par un officier général, désigné par les gouvernements alliés et associés. C'est seulement lorsque cet officier général aurait fait connaître au conseil suprême des gouvernements alliés et associés que les opérations d'évacuation se poursuivent normalement, que l'arrêt des mesures prévues par le télégramme du 27 septembre pourra être envisagé.

Le gouvernement allemand est prié de vouloir bien faire connaître sa réponse le plus tôt possible. Il est avisé que les gouvernements alliés et associés le tiennent pour responsable de tout acte d'hostilité dont leurs représentants dans les provinces baltiques pourraient être l'objet de la part des troupes allemandes.

ETRANGER

Trop d'or en Amérique. — D'après les correspondants américains des journaux anglais, les Etats-Unis ont une singulière préoccupation : Les financiers américains se plaignent d'avoir trop d'or !

Cette préoccupation s'est manifestée particulièrement ensuite de l'arrivée à New-York d'un chasse-torpilleur venant d'Anvers avec un chargement de six millions de dollars en or, lesquels représentent le premier acompte de l'Allemagne à l'Amérique pour les 58 millions de dollars dus pour ravitaillement fourni après l'armistice. Les cercles financiers américains se montrent inquiets de cet afflux d'or qui, de toutes les parties du monde, converge vers l'Amérique, car ce concentrément d'or provoquera une nouvelle augmentation de la circulation fiduciaire en Europe, et les pays étrangers feront le moins possible d'achats en Amérique.

L'eau-de-vie en Norvège. — Les 5 et 6 oct. le peuple norvégien s'est prononcé sur l'acceptation définitive de la prohibition de l'eau de vie qui, depuis deux ans, était déjà provisoirement en vigueur comme mesure de guerre. Les résultats connus jusqu'ici donnent 463,474 oui contre 292,547 non. Le vote de quelques petits districts favorables en général à la prohibition n'étant pas encore connu, on estime que la majorité atteindra 180,000 voix.

La vie à la campagne

Le corbeau

Il est un oiseau que je ne puis passer sous silence, c'est le corbeau. M. de la Bassetière, pensait comme M. d'Orbigny que : « Les oiseaux... ont entre eux, indépendamment de leur chant et de leurs cris, un certain langage qu'il n'est donné qu'à eux seuls de comprendre... » accordé au corbeau huit mots distincts : 1° « crouah », cri de guerre ; 2° « quouah », annonce de déplacement ; 3° « kaâ », appel de détresse ; 4° « crrouou », roucoulement de satisfaction ; 5° « courou », presque synonyme du précédent ; 6° « hein », exclamation plaintive ; 7° « kain » et 8° « codâ », tous deux de sens difficile à préciser. Tout cela est fort exact quant au son, mais non quant au nombre, et là-dessus nous ne sommes plus d'accord, car je crois, pour ma part que les mots des corbeaux sont au moins deux cents avec, en plus, des nuances assez variées, ce qui leur permet de vraies conversations. On les entend bien quand leurs patrouilles d'éclaireurs font des reconnaissances autour des arbres où la bande va se coucher à la nuit, puis quand elle se lève le matin, et aussi quand elle parcourt les champs durant le jour à la recherche ou après la trouvaille d'une provision de n'importe quoi à dévorer. Je n'insiste pas, écoutez souvent avec attention, et vous penserez certainement comme moi.

Le corbeau est certainement un animal supérieur ; il pense, il raisonne, il juge, il connaît les émotions de l'esprit et du cœur ; il voit et comprend tout ce qui se passe autour de lui. Tenez, jugez-en par la lettre que je viens de recevoir d'une aimable lectrice qui a parcouru l'univers et qui a su en apprécier tous les habitants, bêtes et gens :

«... Il faut, m'écrivit-elle, que vous fassiez connaissance avec mes corbeaux de l'Inde, ils sont gens de bonne compagnie, dignes d'être fréquentés. Nous sommes à Mahé, sur la côte de Malabar ; leurs hordes noires croassent sous les palmiers et dans les chemins creux tapissés de capillaires, où ils font office d'agents voyers, de nettoyeurs, comme jadis les chiens à Constantinople.

» Sur la terrasse de la résidence dominant la rivière à son embouchure, les corbeaux sont groupés, et chaque jour, à l'heure de la marée, on les voit en lignes sur un mur, guettant le retour des pêcheurs de sardines. Sitôt que les pirogues pleines à couler entrent dans la rivière, c'est une envolée folle des oiseaux noirs. La bande pillarde se jette sur les bateaux, assaillant les femmes en se perchant au bord du panier placé sur leur tête, dans lequel elles emportent le poisson, et s'en régalaient à plein bec, en jacassant, causant, dans une joie folle.

» Le matin, lorsque je descendais prendre le thé sur la terrasse, les corbeaux étaient là, immobiles, rangés et solennels, en ligne devant ma petite table. Le premier jour, je m'étonnais de cette discrétion inaccoutumée devant un butin si profitable, mais le boy de service m'expliqua leur réserve en me montrant un fusil à pierre, datant de la conquête de l'Inde, posé tout contre la table ; les corbeaux savaient parfaitement que c'était un dangereux instrument et n'osaient s'en approcher. Si l'on enlevait l'arme par mégarde, les pillards se précipitaient sur la table et le déjeuner disparaissait là, devant moi, sans que rien pût effrayer les bandits ; aussi déjeunais-je toujours avec le fusil nous séparant. Alors ils étaient sages et discrets, se contentant de sautiller gravement autour de moi, mais à une distance raisonnable, en attrapant fort adroitement les morceaux de pain que je leur lançais, à leur grande joie. Nous étions devenus de vrais amis, le fusil à part !

» A Pondichéry, la grande ville, ils sont toute une armée, les corbeaux nettoyeurs, et n'ont peur de personne ni de quoi que ce soit. Un jour que j'étais là, un d'eux fut blessé dans le jardin du gouverneur par un petit aigle avec lequel il se querellait. Il se mit à appeler au secours sa bande, et aussitôt, de tous les points de l'horizon, l'armée noire accourut à tire d'ailes pour le défendre, ce qui affola l'aiglon à ce point qu'il se sauva dans les salons du gouverneur. Mais les corbeaux criaient, menaçant, l'y suivirent et eurent vite fait de l'en expulser. Cinq minutes après, il était mis en pièces, déchiqueté, au milieu d'un tapage infernal de croassements, d'injures et de claquement de bec.

» Une autre fois j'ai vu ces intelligents corbeaux pousser plus loin encore leur œuvre de fraternité, et cela, vous allez le voir, fut vraiment merveilleux. Un jour arriva, pour se poser sur un toit en terrasse de « la ville blanche », un malheureux corbeau qui paraissait fort mal en point : la partie inférieure de son bec avait été cassée dans je ne sais quelle aventure et le pauvre n'était plus capable de rien manger. Comme il errait de terrasse en terrasse, sans force, triste et misérable, un de ses congénères, qui passa à sa portée et l'aperçut, s'arrêta près de lui et s'informa de quel mal il souffrait. Il comprit tout de suite la réponse et les explications du blessé, il partit à tire d'ailes et revient au bout de quelques minutes accompagné de plusieurs camarades qui tous tenaient quelque chose à manger dans leur bec. Ils entourèrent le malheureux, puis tous, l'un après l'autre, lui introduisirent dans le gosier ce qu'ils avaient apporté, comme font les mamans d'oiseaux avec leurs tout petits.

» Pendant les cinq jours que le malade resta dans notre voisinage, ses camarades lui donnèrent les mêmes soins, la même sympathie exprimée en croassements variés comme des paroles, se relayant pour aller en chasse à son profit et le gaver à qui mieux mieux... »

N'êtes-vous pas maintenant convaincus comme moi que des oiseaux parlent comme d'autres chantent et que beaucoup d'entre eux réunissent ces deux talents ?

CUNISSET-CARNOT.

SUISSE

Corps diplomatique. — Après une activité à Londres de 17 années, M. Carlin, ministre suisse, a exprimé le désir d'être déchargé d'une partie de son travail.

Conformément à ce désir, le Conseil fédéral décide de donner suite à la demande de M. Carlin d'être autorisé à quitter son poste de Londres à la fin de l'année courante, en lui exprimant ses remerciements pour les services rendus. Par contre, M. Carlin s'est déclaré disposé à conserver ses fonctions de ministre à la Haye, qui lui avaient été confiées en 1904 déjà et qu'il ira exercer sur place dès qu'aura pris fin la mission temporaire de M. Ritter aux Pays-Bas.

M. C. R. Paravicini, chef de la division des affaires étrangères au département politique, a été nommé ministre de Suisse à Londres en remplacement de M. Carlin.

Humiliante constatation. — Du « Démocrate » :

Il faut dire que nos hommes d'Etat commencent à prendre un peu trop de liberté avec les principaux fragments dans son bureau avec la vérité. Ainsi, il se révèle que M. Haab a avancé une assertion inexacte en déclarant aux Chambres que la censure des télégrammes avait été supprimée : on s'est borné à interdire à la censure d'arrêter le départ de dépêches, ce qui n'est pas du tout la même chose. Il est vraisemblable que la censure des conversations téléphoniques continue d'être exercée. Récemment, un de nos

amis a été, par suite d'une erreur, mis en communication avec Madame Anastasie. « Qui est là, fit-il ? » — « Zensor ! » fut la réponse.

De son côté, M. Décapet s'est permis une fantaisie en affirmant qu'il n'avait pas eu le temps de lire le rapport du général dont il avait eu les principaux fragments dans son bureau depuis le mois de juillet.

Or, il nous semble que, dans une démocratie, le premier devoir d'un magistrat serait de dire la vérité au peuple et à ses représentants. Un homme d'Etat qui conte des sorcelles ne peut continuer de mériter la confiance du pays. S'il a été trompé par un de ses fonctionnaires, celui-ci doit être immédiatement congédié. Dans d'autres Etats on ne badine pas avec ce sujet. On peut voir, par exemple, que lorsque M. Lloyd George fut accusé par un général d'avoir biaisé avec la vérité, le peuple anglais aurait été unanime à l'abandonner si cette accusation avait été reconnue fondée ; pendant l'enquête, le premier ministre fut considéré comme inculpé et demi-démissionnaire. L'aisance avec laquelle on trompe le peuple en Suisse n'a pas de quoi nous rendre fiers.

La Suisse abandonne le port de Cette. — La crise des transports français a atteint actuellement une acuité inconnue pendant la guerre. On peut affirmer aujourd'hui que si nous en étions encore réduits à utiliser Cette et Marseille comme ports uniques, tout notre ravitaillement se trouverait aculé aujourd'hui à une catastrophe.

Durant de longs mois, Cette s'est trouvée encombrée par nos marchandises. Lentement et avec des peines inouïes, il a été possible d'opérer peu à peu le transport des denrées de Cette jusqu'en Suisse. Aujourd'hui, ce port est entièrement débarrassé de marchandises suisses. Les vaisseaux des pays d'outre-mer sont dirigés sur d'autres ports ; seuls quelques voiliers sont encore en route pour Cette.

Sur le vœu express des lignes françaises du midi, les stations de chemins de fer suisses ont récemment été avisées de ne plus accepter de transports dans cette direction.

Le Rhin navigable. — On mande de Rheineck, qu'un projet a été établi pour les travaux d'agrandissement de l'ancien cours du Rhin, en vue de le rendre navigable.

Envois pour l'Allemagne. — Les envois de marchandises de la Suisse à destination de l'Allemagne seront aussi acceptés dès ce jour à port dû.

Recettes douanières. — Les recettes des douanes se sont élevées, au mois de septembre 1919, à 6,020,070 fr. 03 ; au mois de septembre 1918, à 4,266,991 fr. 08 ; augmentation des recettes en 1919, 1,753,079 francs. Du 1er janvier à fin septembre en 1919, à 45,467,476 fr. 10 ; en 1918, dans la même période, à 34,282,474 fr. 81 ; augmentation des recettes en 1919 : 11,185,001 fr. 35.

Une affaire de sucres. — Le professeur J. Steiger écrit dans les « Basler Nachrichten » : « Un point difficile à régler entre la Suisse d'un côté, l'Autriche allemande et la Tchécoslavie d'autre part, est la question du sucre. La Suisse a commandé en Autriche-Hongrie, en octobre 1917, du sucre pour de nombreux millions. La marchandise a été payée à l'avance. Aujourd'hui le fournisseur a disparu, et personne ne veut être responsable de la livraison. Cette affaire défraiera encore beaucoup la chronique. »

Les passeports aux touristes. — Le secrétaire de l'Union des sociétés suisses de développement, à Genève, a reçu du département fédéral politique la nouvelle que le gouvernement des Etats-Unis avait décidé de délivrer, dès maintenant, des passeports aux touristes américains pour l'entrée dans notre pays.

ARGOVIE. — Le Grand Conseil argovien a adopté en première lecture la loi sur les traitements des instituteurs, d'après laquelle le traitement initial et les augmentations pour les années de service sont mises à la charge de l'Etat. Le traitement initial est porté de 2000 à 4000 francs pour les instituteurs primaires, de 2600 à 4800 francs pour les maîtres des écoles secondaires, et de 3200 à 5500 francs pour les instituteurs de districts.

BALE. — Dimanche après midi, une nombreuse assistance s'est réunie à la cathédrale pour la célébration du 900ème anniversaire de l'inauguration de la cathédrale de Bâle. Le pasteur de Salis a présenté un bref exposé historique. Le chœur s'est fait entendre.

ZURICH. — Les partis radical, démocratique et des paysans ont décidé d'un commun accord d'élaborer une liste commune pour les élections au Conseil national.

GRISONS. — Dimanche ont eu lieu, pour la seconde fois selon le système de la proportionnelle, les élections au Conseil municipal, de Coire. Le parti radical a perdu 4 sièges dont deux ont été gagnés par les jeunes radicaux et deux par les socialistes. Les autres partis ont conservé le nombre de sièges qu'ils avaient jusqu'ici.

FRIBOURG. — Le Grand Conseil a voté, dans sa séance de samedi, deux importants décrets, prévoyant : l'un, la construction immédiate d'un viaduc en béton de 400 mètres de long, pour relier la ville de Fribourg à la rive droite de la Sarine ; l'autre, l'établissement de cliniques de chirurgie, de gynécologie, de pédiatrie et d'ophtalmie. La clinique de chirurgie et la maternité seront ouvertes incessamment.

— Vendredi, vers midi et demi, à la bucherie Dreyer, à Fribourg, en dépeçant une pièce de bétail, un jeune employé nommé Jean Erni, par suite d'un faux mouvement, s'est transpercé l'intestin de part en part. Transporté à l'hôpital des Bourgeois, le blessé y fut opéré immédiatement. On espère que le jeune homme pourra se remettre de sa blessure.

VAUD. — Trois enfants de M. Perret, cordonnier, à Bercher, jouaient aux abords d'un champ de pommes de terre. Ils découvrirent un trou de renard qu'ils cherchèrent à agrandir avec les mains, puis l'aîné, 5 ans, s'empara d'un fossor à trois dents, laissé à l'extrémité du champ ; en voulant le planter dans le sol, il atteignit à la tête son petit frère, 3 ans. Le crâne fut perforé, et une heure après l'enfant rendait le dernier soupir.

GENÈVE. — Au Grand Conseil, M. Ulmo, jeune radical, a déposé un projet introduisant la semaine de 48 heures dans différentes catégories d'industries, de commerce et d'administrations. Le projet est l'objet de vives attaques de la part de plusieurs députés. A Zurich, la même proposition a été repoussée par une énorme majorité. Une loi fédérale sur la matière doit être votée. M. Maunoir critique le projet Ulmo disant qu'on exagère les concessions aux socialistes. Une fois les huit heures passées, l'ouvrier travaillera pour son compte et fera concurrence à son patron, ce qui enlève tout le bénéfice d'hygiène de la loi sur les 8 heures. M. Maunoir demande le renvoi du projet à une commission législative. M. Ulmo s'oppose en déclarant qu'il s'agit d'une manœuvre de procédure. A l'appel nominal, la proposition Maunoir (renvoi à une commission législative) est adoptée par 48 voix contre 80. Ont voté contre les socialistes, les jeunes radicaux et plusieurs radicaux.

CANTON

La Côte. — En remplacement de M. Paul Perret, appelé à Toulon pour y diriger une œuvre d'évangélisation, la paroisse de Peseux-Corcelles-Cormondrèche a adressé un appel à M. Hermann de Montmolin, jusqu'ici pasteur à La Sagne.

Colombier. — On nous prie de reproduire l'entrevue suivante :

Qui ne connaît à Colombier, le bon papa Herter, employé à l' Arsenal, et dont la verdeur, malgré ses 87 ans bien sonnés, est enviée par de beaucoup plus jeunes ? Eh ! bien, M. Herter, après une quinzaine d'années de travail, est à même de présenter au public une collection superbe d'antiquités et d'objets historiques qui pourront être vu les dimanche 19, lundi 20, dimanche 26 et lundi 27 octobre dans une des salles de la caserne n° 3. Il sera perçu une modeste finance d'entrée, que M. Herter destine à l'Asile des vieillards de Beaugregard. Nous ne pouvons donc que recommander à nos lecteurs de visiter aussi nombreux que possible cette intéressante exposition.

Cernier. — Il a été amené lundi sur le champ de foire de Cernier 80 têtes bovines, 8 jeunes chevaux, 2 chèvres et 120 porcs. L'animation était assez forte, et malgré les prix toujours relativement élevés, les transactions s'effectuèrent normales.

Partie financière

Bourse de Genève, du 13 octobre 1919

Les chiffres seuls indiquent les prix faits. m = prix moyen entre l'offre et la demande. d = demandé. | o = offre.

Actions	
Banq. Nat. Suisse. 460.-	4/2 Féd. 1917, VII. ---
Soc. de banq. s. 605.-	5/8 Féd. 1917, VIII. ---
Comp. d'Escom. 757.-	5/8 Féd. 1918, IX. ---
Crédit suisse. 610.50	3/2 Ch. de fer féd. 703.50
Union fin. genev. 420.-	3/2 Différé. --- 310.-
Ind. genev. d. gaz. 400.-	3/2 Genev. lots. 97.-
Gaz Marseille. ---	4/2 Genev. 1890. ---
Gaz de Naples. ---	Japon tab. l'rs. 4 1/2. 90.-
Geo-Suisse élect. 400.-	Serbe 4/2. ---
Electro Girod. 934.-	V. Genev. 4/10, 4/20. 395.-
Mines Bor priv. 700.-	4/2 Lausanne. 375.-
--- ordin. 705.-	Chem. Geo-Suisse 345.-
Gaïsa, parts. 806.-	Jura-Simp. 3/10. 313.50
Chooel. P.-C.-K. 393.25	Lomb. anc. 3/2. 45.-
Caoutch. S. fin. 227.50	Cr. L. Vaud. 5/2. ---
Coton. Rus.-Fran. ---	S. fin. Fr. - Sui. 4/2. 318.-
	B. hyp. Suéd. 4/2. 350.-
	C. fonc. égypt. 1903. ---
	5/2 Féd. 1914, II. ---
	4/2 1915, III. ---
	4/2 1916, IV. ---
	4/2 1916, V. 455.-
	4/2 1917, VI. ---
	5/8 Féd. 1914, II. ---
	5/8 Féd. 1914, III. ---
	5/8 Féd. 1914, IV. ---
	5/8 Féd. 1914, V. ---
	5/8 Féd. 1914, VI. ---
	5/8 Féd. 1914, VII. ---
	5/8 Féd. 1914, VIII. ---
	5/8 Féd. 1914, IX. ---
	5/8 Féd. 1914, X. ---
	5/8 Féd. 1914, XI. ---
	5/8 Féd. 1914, XII. ---
	5/8 Féd. 1914, XIII. ---
	5/8 Féd. 1914, XIV. ---
	5/8 Féd. 1914, XV. ---
	5/8 Féd. 1914, XVI. ---
	5/8 Féd. 1914, XVII. ---
	5/8 Féd. 1914, XVIII. ---
	5/8 Féd. 1914, XIX. ---
	5/8 Féd. 1914, XX. ---
	5/8 Féd. 1914, XXI. ---
	5/8 Féd. 1914, XXII. ---
	5/8 Féd. 1914, XXIII. ---
	5/8 Féd. 1914, XXIV. ---
	5/8 Féd. 1914, XXV. ---
	5/8 Féd. 1914, XXVI. ---
	5/8 Féd. 1914, XXVII. ---
	5/8 Féd. 1914, XXVIII. ---
	5/8 Féd. 1914, XXIX. ---
	5/8 Féd. 1914, XXX. ---
	5/8 Féd. 1914, XXXI. ---
	5/8 Féd. 1914, XXXII. ---
	5/8 Féd. 1914, XXXIII. ---
	5/8 Féd. 1914, XXXIV. ---
	5/8 Féd. 1914, XXXV. ---
	5/8 Féd. 1914, XXXVI. ---
	5/8 Féd. 1914, XXXVII. ---
	5/8 Féd. 1914, XXXVIII. ---
	5/8 Féd. 1914, XXXIX. ---
	5/8 Féd. 1914, XL. ---
	5/8 Féd. 1914, XLI. ---
	5/8 Féd. 1914, XLII. ---
	5/8 Féd. 1914, XLIII. ---
	5/8 Féd. 1914, XLIV. ---
	5/8 Féd. 1914, XLV. ---
	5/8 Féd. 1914, XLVI. ---
	5/8 Féd. 1914, XLVII. ---
	5/8 Féd. 1914, XLVIII. ---
	5/8 Féd. 1914, XLIX. ---
	5/8 Féd. 1914, L. ---

Change à vue (demande et offre) : Paris 64.35/66.35, Londres 28.23 1/2/23.63 1/2, Italie 54.90/56.90, Espagne 105.75/107.75, Russie 17.-/21.-, Amsterdam 211.65/213.65, Allemagne 20.-/22.-, Vienne 4.75/6.75, Prague 15.35/17.35, Stockholm 185.50/187.50, Christiania 127.85/129.85, Copenhague 120.-/122.-, Bruxelles, 64.75/66.75, Sofia 17.-/21.-, New-York 5.35 1/2/5.75 1/2.

Administration ou rédaction ? — Malgré les avis parus nombre de fois dans ces colonnes, les lettres qui nous parviennent portent souvent une adresse rédigée de manière à retarder le dépouillement du courrier.

L'administration s'occupe du service des abonnements, de celui des annonces ou avis (que souvent on appelle à tort des « articles »), des adresses au bureau, etc. C'est à l'administration qu'il faut adresser toute correspondance se rapportant à ces diverses branches de son activité.

La rédaction, elle, pourvoit à tout ce qui a trait à la partie des nouvelles du jour, des articles et communications paraissant en chroniques locale et cantonale ; elle reçoit les dernières nouvelles, les dépêches, etc.

Les personnes attachées à la rédaction ne sont pas les mêmes que celles qui font partie de l'administration, leurs horaires de travail ne sont pas forcément les mêmes, leurs bureaux sont différents, situés à des étages différents.

Adresser à la rédaction un ordre d'annonce, un avis pressant, lui demander l'adresse d'une cuisinière, etc., c'est courir le risque que le pli arrive trop tard au bureau que cela concerne, au préjudice de l'expéditeur.

Toute annonce, toute demande concernant les abonnements, les changements d'adresses, les adresses au bureau, etc. doivent être expédiées à :

L'Administration de la Feuille d'Avis de Neuchâtel.

D'autre part, les personnes qui écrivent au sujet des faits du jour, pour remettre un article (et non pas une annonce, soumise au tarif de la publicité), une correspondance, etc., sont priées de se servir de l'adresse suivante :

Rédaction de la Feuille d'Avis de Neuchâtel.

NEUCHÂTEL

Saint-Blaise (corr.). — Dans sa dernière séance, notre Conseil général, après avoir entendu un rapport du caissier communal sur la situation financière de la commune, a ratifié à l'unanimité une convention avec la Banque cantonale neuchâteloise, au sujet d'un emprunt obligatoire de 200,000 fr. Cette convention prévoit que cet emprunt, composé de 400 titres de 500 fr., sera émis au cours de 98 % et produira un intérêt de 5 1/2 %.

Le Conseil communal demandait en outre l'autorisation de se faire ouvrir un crédit en compte-courant de 50,000 fr. à la Banque cantonale, ce qui lui fut accordé sans opposition.

La Société du battoir — pour laquelle la commune a souscrit en 1918 des parts d'actions pour 2000 fr. — ayant fait un emprunt cédulaire de 40,000 fr. à la Banque cantonale, cet établissement réclame la garantie de la commune comme co-débiteur. La ratification de cet engagement soulève des objections, certains membres trouvant que la corporation des agriculteurs pourrait fort bien elle-même satisfaire aux exigences de la Banque, tandis que d'autres trouvent que la commune doit continuer à appuyer cette entreprise utile. C'est par 12 voix contre 7 et 10 abstentions que l'engagement est ratifié.

L'agrégation à la commune d'un citoyen fribourgeois, M. Alphonse Bourqui, et de sa famille, fut acceptée par 20 oui contre 7 non.

En fin de séance, le président du Conseil communal demanda l'avis du Conseil général au sujet d'une manifestation de reconnaissance, à l'égard des 150 soldats de notre ressort communal ayant participé aux mobilisations pendant la guerre. Favorable à l'idée d'un hommage public à nos défenseurs, le Conseil général se prononça en majorité pour la distribution d'une médaille en argent ou en bronze, plutôt que pour la pose d'une plaque de marbre commémorative qu'on aurait placée à l'hôtel communal. Le Conseil communal a été prié de poursuivre l'étude de cette question et de faire rapport. Il est prévu déjà la pose, au cimetière, d'une plaque avec inscription, à la mémoire des soldats morts au service de la patrie pendant la période de guerre.

Auvernier. — Un accident grave est arrivé dimanche soir dans la rue principale d'Auvernier. Dans un embarras de chars de vendanges M. Paul Junod, conseiller communal et procureur de la Banque Pury, a été renversé par une automobile. Relevé sans connaissance puis transporté à l'hôpital Pourtalès, il n'a pas encore repris connaissance, la commotion cérébrale ayant été très violente.

La population d'Auvernier, très émue de cet accident, est excitée contre les automobilistes qui passent en trombe dans la rue la plus fréquentée.

Noiraigue, (Corr.) — Notre village vient de passer une semaine vraiment bienaisante. Due à l'heureuse initiative de M. Louis Joly député, l'exposition horticole organisée hâtivement n'en a que mieux réussi. Les plantes, fruits et légumes qui figuraient à l'étalage ont offert aux nombreux visiteurs une occasion unique d'admirer les produits magnifiques de nos jardins et vergers. Les exposants ont bien mérité la modeste récompense qui leur a été décernée.

Mais nous voudrions remercier surtout M. François Jaques, le peintre bien connu, pour avoir dirigé de main de maître l'entreprise et qui nous a fait apprécier ses plus beaux tableaux; l'exposition de ses 74 peintures a été un vrai régal.

M. Jaques est bien de chez nous; il aime la montagne et il sait la peindre avec chaleur. Il affectionne tout particulièrement la campagne vaudoise: la ferme de la montagne perdue au milieu des immenses pâturages et les grands troupeaux aux abords du chalet; la ferme de la plaine et son détail de choix: comme tout cela est vivant! La nature vous parle; elle vous attire et vous vous prenez à l'aimer davantage.

Mentionnons surtout le grand tableau « Le Goutier »; le portrait du « Grand-père »; les « Forgerons »; notre admiration enfin pour son superbe « Rayons de soleil ». — Une mention spéciale à M^{lle} Borel de Couvet pour ses paysages bien détaillés, rendus avec finesse et beaucoup de sincérité.

Nos félicitations à tous ceux qui ont eu l'idée de nous faire passer de si beaux moments.

La Chaux-de-Fonds. — Lundi, les journaux de La Chaux-de-Fonds ont paru sous forme d'une simple feuille volante, par suite du conflit des typographes. L'« Impartial » écrit au sujet de ce conflit (c'est toute la matière que contient son numéro de lundi), et sous la signature « Association des imprimeurs de La Chaux-de-Fonds et du Locle »:

« Les typographes ne se sont pas présentés au travail ce matin; mécontents d'une décision prise à Aलों par la communauté professionnelle qui représente les intérêts des ouvriers et des patrons, ils avaient signifié leur quinzaine, ainsi que les journaux l'ont signalé. L'intervention du bureau de l'office de conciliation, ordonnant aux ouvriers de retirer leur quinzaine, n'eut aucun effet.

Liés par la convention professionnelle, les imprimeurs de La Chaux-de-Fonds et du Locle doivent s'en remettre aux autorités de la profession pour trancher le conflit. Celles-ci se réuniront ce matin, à Olten; tant qu'une décision ne sera pas intervenue, il serait inopportun de donner de plus amples renseignements. Nous pouvons toutefois assurer nos lecteurs que les imprimeurs des journaux de La Chaux-de-Fonds et du Locle n'ont fait que respecter, dans ce regrettable conflit, la signature donnée aussi bien aux ouvriers qu'à leurs collègues imprimeurs. »

La « Sentinelle », naturellement, n'est pas touchée par la grève.

Souscription en faveur de la « Médaille du soldat »

Anonyme fr. 5.—; dito fr. 3.—. Total à ce jour: fr. 18.—.

Colonie française. — On nous écrit :

Dimanche dernier, la colonie française de Neuchâtel, dont le comité de la Fraternité est depuis douze ans comité directeur de la Fédération des sociétés françaises de bienfaisance et de secours mutuels en Suisse, avait l'honneur de recevoir M. B. de Junnemann, consul de France à Bernes, M. Bricage, nouveau vice-consul de France à La Chaux-de-Fonds, ainsi que les délégués de 21 sociétés françaises de la Suisse romande et du Jura bernois, convoqués à Neuchâtel à la 37^{me} assemblée générale de la Fédération des sociétés de bienfaisance et de secours mutuels en Suisse.

Cette assemblée, à laquelle assistaient plusieurs membres de la colonie française de Neuchâtel, eut lieu dans les salons du Grand Hôtel Bellevue, à 10 h. 30 du matin.

M. B. de Junnemann présidait en l'absence de M. Dutasta, ambassadeur, président d'honneur de la Fédération, en ce moment à Paris. M. Bricage, tout nouvellement arrivé de la Canée (Ile de Crète), prenait pour la première fois contact avec la Fédération des sociétés françaises de sa circonscription consulaire.

Ce fut une journée d'utiles délibérations, dont il sortira un grand bien pour les colonies françaises, en Suisse.

Les délégués des sociétés françaises, reconnaissants des services éminents que le consul de France, M. de Junnemann, a rendu, voici seize ans, à ses compatriotes, dont il suit être, non pas le fonctionnaire lointain et inconnu, mais un ami fidèle et dévoué, l'acclamèrent très longuement après son discours présidentiel, dans lequel, après avoir salué M. Ador, président de la Confédération suisse, les autorités cantonales de la République neuchâteloise, ainsi que celles de la douce ville de Neuchâtel, il remercia, au nom de la France, les colonies françaises, en Suisse, pour leur belle tenue civique pendant la longue et dure guerre de 1914 à 1919.

Après avoir liquidé un ordre du jour très chargé et confirmé par acclamations le comité de la Fraternité, de Neuchâtel, en qualité de comité directeur pour une nouvelle année, les délégués, dont quelques-uns rentraient jusqu'à Delémont et Vevey, se quittèrent vers 4 heures, ayant trouvé trop courtes ces heures de travail et de communion patriotique, en se donnant rendez-vous pour la 38^{me} assemblée générale de la Fédération, en 1920, à Neuchâtel.

Ils allèrent toutefois encore, avant de se séparer, accompagnés des consuls et du comité directeur, saluer les démobilisés français, de la grande guerre, réunis en assemblée dans leur local, à la brasserie Dalex.

Tribunal correctionnel. — Le tribunal correctionnel de Neuchâtel siégeant avec l'assistance du jury, a tenu hier une séance dès 8 h. du matin. Deux causes sont inscrites au rôle.

Les prévenus, Graber Gottfried, Aeschbach Charles et Tellenbach Jacob, comparaissent à l'audience sous la prévention de vol et complicité de vol. Après avoir entendu un certain nombre de témoins, le jury a déclaré la culpabilité des trois accusés, lesquels sont condamnés: Graber Gottlieb à 3 mois d'emprisonnement dont à déduire 84 jours de prison préventive, 5 ans de privation des droits civiques et aux 3/4 des frais liquidés à 326 fr. 90. Aeschbach Charles et Tellenbach Jacob, chacun à 50 fr. d'amende et au quart des frais. Il est en outre fait application de la loi de sursis pour la peine d'emprisonnement.

A 10 h. 1/2, du matin, Lauener née Monti, Lucie, comparait à l'audience sous la prévention de faux et usage de faux en écriture privée.

En raison d'aveux intervenus de la part de l'accusée, les témoins cités ne sont pas entendus. Après délibération du jury, celui-ci rend un verdict de non-culpabilité; l'accusée est libérée des fins de la poursuite dirigée contre elle et les frais liquidés à la somme de 94 fr. 80 sont mis à la charge de l'Etat.

Conseil général de la Commune

Séance du 13 octobre

Pétition des corps enseignants. — Par lettre adressée au Conseil général, la Société des membres des corps enseignants secondaire, professionnel et supérieur demande pour le 1er janvier 1920 que les traitements soient augmentés du cent pour cent au minimum.

Renvoyé au Conseil communal.

Crédits votés. — Pour la transformation du logement du concierge au collège de la Promenade, 7000 fr.; pour l'installation de l'éclairage de la scène de la Rotonde, 2000 fr. (après réserves de MM. Richème et Guinchard au sujet du prix de location de la Rotonde aux sociétés de la ville et des prix élevés qu'on paie dans ce café pour les consommations, refus absolu de M. Martenet de s'associer au vote d'aucune dépense en faveur d'une salle qui n'a pas répondu à ce que l'orateur en attendait, et recommandation de M. Favarger d'étudier la possibilité d'un agrandissement de la Rotonde — ce qui amène une discussion intéressante mais étrangère à l'ordre du jour); 3000 fr. pour dépenses extraordinaires d'entretien au Musée ethnographique.

L'établissement des bains chauds. — M. Favarger estime que l'achat de cet établissement par la Commune est une carte forcée; si cependant cette expérience devait en épargner d'autres du même genre et mettre fin à la communalisation de plusieurs entreprises, il n'y aurait encore que demi-mal.

M. Wenger rappelle que le groupe socialiste aurait voulu racheter dès longtemps l'établissement, dans l'idée que les bains chauds doivent devenir un service public. Quelles sont les intentions du Conseil communal pour l'avenir?

M. Reutter, conseiller communal, déclare que rien n'est encore décidé, mais qu'on envisage l'exploitation future par la Commune. Le projet est renvoyé à une commission com-

posée de MM. Krebs, de Marval, Paris, Philip-pin et Gauthier.

Construction de maisons aux Battieux. — M. Wavre pense que ce sera une mauvaise affaire pour la Commune, car il prévoit un notable dépassement du crédit demandé (350,000 fr., moins les subventions fédérale et cantonale), ainsi que des dépenses considérables et non rentables pour les réparations futures.

M. Wenger regrette que la commission se soit ralliée à la suppression dans les plans des salles de bain. Il trouve trop élevés les 800 à 1000 francs prévus pour la location des logements et espère que, de même que le canton et la Confédération, la Commune fera un sacrifice.

M. Martenet ne votera le projet que si l'on rélargit le chemin des Battieux.

M. Berthoud, conseiller communal, croyait que la Commune ferait un sacrifice du 15 %, égal à celui de la Confédération et du canton; la commission l'avait admis un moment. C'est le devoir de la Commune de faire ici le 15 % et de ne pas vouloir faire une affaire. La route des Battieux sera corrigée.

M. Paris ne comprend pas que la commission soit revenue sur sa décision; la Commune doit donner l'exemple. Elle doit aussi exiger la réparation des logements insalubres, en aidant du casier sanitaire des maisons vis-à-vis des propriétaires récalcitrants.

M. Humbert, rapporteur, dit qu'il a été difficile à la commission de fixer le prix du sacrifice à faire par la Commune. Si celle-ci a supprimé les salles de bains, elle a prévu un local pour ablutions journalières.

M. Tripel, conseiller communal, estime que seuls des travaux d'ensemble peuvent assainir la ville de Neuchâtel. En l'absence de consortiums décidés à acheter et à reconstruire des groupes de maisons insalubres, il faudra que le Conseil communal s'occupe de ce point d'hygiène publique.

M. Krebs pense que le Conseil général pourra débattre plus tard la question du prix de location et que c'est à propos de ce prix que la Commune doit faire un sacrifice si elle en décide ainsi.

M. Borel ne voit qu'une chose: les trois partis politiques ayant porté à leurs programmes la construction de maisons à bon marché, il faut arriver à chef et prendre une résolution séance tenante.

M. Wenger critique l'espace prévu pour ce qu'on appelle la laverie: une surface d'un mètre carré est tout à fait insuffisante.

M. Humbert fait remarquer que la surface réelle est de 3 mètres sur un.

Le projet est adopté sans modification par 26 voix contre 4. Session close.

POLITIQUE

Giolitti et l'opinion italienne

MILAN, 13. — Le « Corriere della Sera » attaque avec force la politique de neutralité suivie par les giolittiens pendant la guerre et ne veut pas même discuter les réformes proposées par M. Giolitti.

« A quoi bon, écrit-il, analyser le programme de gouvernement giolittien? Celui qui n'a pas compris l'histoire de l'Italie et de l'Europe au cours de ces dernières années est disqualifié pour régler l'histoire du prochain avenir. Plusieurs des propositions de M. Giolitti sont dans la conscience publique depuis des mois et des années, et il les usurpe comme programme de son parti. D'autres sont à discuter ou à refuser. Immuable à travers les événements, il flatte comme dans le passé les extrémistes de toute couleur, il séduit ou il tente de séduire les bolchévistes et les cléricaux. Les propositions que froidement, sans synthèse et sans foi, il fait figurer sur sa liste sont bonnes, médiocres ou mauvaises. Nous les discuterons avec d'autres, pas avec lui. L'esprit qui les dicte à M. Giolitti culbuté, est celui d'un passé aboli. Les morts vont vite! En avant l'Italie avec des vivants! »

Le « Corriere » réfute d'ailleurs point par point les allégations de M. Giolitti:

« Ce dernier ne pourra jamais contester avoir laissé l'armée italienne dans une situation misérable sachant que l'Autriche préparait la guerre. De bien peu de valeur est l'argument avancé par Giolitti disant que la dissolution de l'Autriche se produirait à la suite de la révolte des nationalités opprimées et que les Italiens d'Autriche se seraient alors pacifiquement unis à l'Italie. L'Autriche n'a jamais accepté une proposition quelconque de cession et, jusqu'à lendemain de la victoire, Charles d'Autriche espérait ne pas être battu et pouvoir augmenter l'empire autrichien de nouveaux territoires. Si à l'Italie victorieuse on refuse Fiume, à l'Italie neutre le monde entier, les Yougoslaves en tête, aurait tout fait pour offrir des compensations. Celui qui peut avancer de tels arguments doit estimer bien peu le peuple italien s'il le croit capable de les accepter. »

Une solution pour Fiume

PARIS, 13 (Havas). — L'« Echo de Paris » croit savoir que d'après la solution que M. Tittoni proposera au conseil suprême, touchant Fiume, l'Italie se rallierait à la proclamation de Fiume comme ville indépendante, mais à la condition que la capitainerie de Volterra soit attribuée à l'Italie, afin qu'elle puisse maintenir le contact territorial avec la cité indépendante qui, autrement, se trouverait entièrement entourée de territoires yougo-slaves.

Dans l'est africain

LONDRES, 13 (« Times »). — Le gouverneur général de l'Union sud-africaine, lord Buxton, a été reçu solennellement à Windhoek, la capitale de l'ancienne colonie allemande de l'est africain. Dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, lord Buxton a déclaré que jamais l'Est africain ne ferait retour à l'Allemagne et que son territoire formerait, dorénavant, partie intégrante de l'Union.

L'Union sud-africaine a accepté le mandat de la Ligue des nations sur l'ancienne colonie allemande mais elle ne veut pas la traiter différemment des autres Etats. L'avenir des habitants allemands de ce pays dépend d'eux-mêmes; à leur faudra se considérer comme citoyens de l'Union et concourir loyalement à la prospérité commune du Dominion.

Négociations germano-russes

LONDRES, 12. — Le « Times » annonce que les pourparlers entre les négociateurs allemands et russes avant la formation du « gouvernement russe occidental » avaient pour base les conditions suivantes:

- 1. La Russie aura carte blanche en Perse et en Turquie.
- 2. La Finlande sera indépendante.
- 3. Les Etats baltes seront autonomes sous la protection de la Russie.
- 4. La Russie conclura pour une période de 15 ans avec l'Allemagne un traité commercial tout à fait favorable à cette dernière.
- 5. L'Allemagne fournira 120,000 hommes et 200 millions de marks pour un usage immédiat.

NOUVELLES DIVERSES

Accident à Genève. — Un apprenti peintre, René de Rabours qui nettoyait des carreaux au troisième étage d'un immeuble de la rue du Rhône a fait une chute et s'est tué.

— Henri Gaillard, âgé de 18 ans, élève de la section de mécanique du Technicum, qui « va-rapport » au Salève, au lieu dit « Le Com », a fait une chute de 100 mètres et s'est tué. Son corps a été ramené à Genève dans la soirée.

Le commerce reprend. — On mande de Bruxelles à la « Gazette de Francfort »:

Le Conseil général des industries de Belgique a décidé de permettre à ses membres de se procurer en Allemagne les produits indispensables lorsqu'il est prouvé qu'on a inutilement tenté de se les procurer dans d'autres pays. Il n'est pas permis que les importateurs, les intermédiaires et les agents industriels préparent des relations avec l'Allemagne ou en entretenement. Au cas contraire, ils seront exclus de l'association.

Les dépenses de munitions. — Il s'est fait, pendant cette dernière guerre, une consommation extraordinaire de munitions, ainsi que le montrent les chiffres présentés à l'assemblée de l'Association britannique des sciences.

Durant toute la guerre, les Anglais ont tiré 170 millions d'obus, c'est-à-dire un poids de 30 millions et demi de tonnes; ils ont dépensé 822 fois plus d'obus que pendant toute la guerre du Transvaal.

En un seul jour, quand les armées britanniques rompirent la ligne Hindenburg, la consommation d'obus atteignit le chiffre colossal de 943,837 obus pesant 40,000 tonnes. Cela représente 100 fois le nombre de projectiles employés à la bataille de Waterloo et 540 fois leur poids.

En outre, les Anglais ont employé 767 tonnes d'explosifs de tout genre.

Le bétail anglais. — La production du lait en Grande Bretagne, est en augmentation marquée, nous apprend le « Times ». Les résultats du recensement du bétail, au 4 juin dernier, donnent, pour les vaches laitières, le chiffre de 1,943,660, c'est le plus haut chiffre enregistré et l'on constate, qu'en une année seulement, le nombre des vaches s'est accru de 85,460. Il en résulte un développement réjouissant de l'industrie laitière.

Il y a, par contre, moins de bœufs, de vœux et de moutons que l'an dernier, mais, dans l'ensemble, la diminution du troupeau anglais n'est que de 0,1 % sur l'année dernière. On note en outre que le nombre des porcs a augmenté de 102,490 en un an.

La grève à New-York. — Les charretiers et les camionneurs se sont mis en grève. Le mouvement affecte 10,000 hommes et empêchera la distribution des denrées périssables.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Service spécial de la Feuille d'Avis de Neuchâtel.

Le traité de Versailles

PARIS, 14 (Havas). — Le secrétariat de la conférence a reçu l'exemplaire du traité ratifié par le roi des Belges. Le traité revêtu de la signature du roi, Georges est actuellement à Paris, mais il n'a pas encore été déposé au secrétariat de la conférence.

La convention relative à la navigation aérienne internationale a été signée hier après midi par les représentants de la Belgique, de la Bolivie, du Brésil, de l'empire britannique, de la Chine, de l'Equateur, de la France, de l'Italie, du Panama, du Portugal, de la Roumanie, du Siam et de l'Uruguay.

La situation en Russie

LONDRES, 14 (Havas). — Communiqué officiel. — L'évacuation du nord de la Russie est maintenant terminée. Le dernier transport a quitté Mourmansk hier après midi. Le général Rawlinson et l'état-major sont attendus à Glasgow. Dans le télégramme du général Rawlinson au roi il dit: « Il m'est particulièrement agréable de constater que le transport des troupes a été effectué de façon à laisser les forces russes loyales dans une position favorable pour la continuation d'une défense active et résolue. »

COPENHAGUE, 14. — Le bureau de presse officiel de Riga communique que la retraite des armées bolchévistes continue sous la pression énergique de l'armée lettonne. Les troupes sont animées d'un excellent esprit et veulent libérer toute la Lettonie. Le 5 et le 6 octobre, les attaques des bolchévistes contre nos positions sur la rive droite de la Duna ont échoué. Le colonel Krustin, prisonnier des bolchévistes, s'est

échappé, et, arrivé à Riga, affirme qu'il n'y a plus de gardes rouges lettons sur le front letton. Afin d'éviter les désertions, on les a envoyés sur d'autres fronts. Sur le front letton, il n'y a que des formations russes qui désertent aussi à la prochaine occasion.

Les candidatures au Conseil national

BERNE, 14. — D'après la statistique de l'Agence télégraphique suisse, 102 listes ont été déposées pour les élections au Conseil national, elles portent 665 candidats dont 213 cumulés. Dans un canton, le délai d'inscription n'est pas encore écoulé. Les chiffres précédents ne subissent cependant pas de modification importante.

Les vins

ZURICH, 14. — L'Assemblée des cafetiers zuricois a discuté les prix des vins. Il a été décidé à l'unanimité que les prix des vins nouveaux soient réduits de 10 à 30 %, selon la qualité, sur les prix de 1918. Il est demandé que les vigneronnes fassent une séparation consciencieuse. A l'avenir, les prix seront fixés par degrés. L'assemblée a ensuite décidé que le litre de cidre serait vendu 60 cts. Le vin nouveau sera détaillé avec une majoration de 100 pour cent du prix d'achat.

LIBRAIRIE

La révolution allemande, novembre 1918-janvier 1919, par Paul Gentizon. — Paris, Fayot & Cie. Envoyé par le « Temps » en Allemagne, quelques jours seulement après le renversement du gouvernement impérial, servi par une connaissance parfaite du pays, de sa langue et de sa vie. M. Paul Gentizon a pu recueillir aux meilleures sources les renseignements les plus minutieux sur la révolution et les premiers révolutionnaires. Puis il a été témoin même des événements qui ont suivi. Son livre abonde en faits considérables, mais aussi en menus détails, en traits de mœurs, en anecdotes, en choses vues, en portraits, et ses observations personnelles sont accompagnées de commentaires et de considérations qui permettent au lecteur de bien saisir toute la signification et toute la portée de la révolution allemande. Notamment, il renferme une étude très poussée de l'action de Kurt Eisner, le réformateur dont la puissante figure domine toute la foule des agitateurs qui ont créé — pour combien de temps? — la nouvelle Allemagne.

Cours des changes

du mardi 14 octobre, à 8 h. 1/2 du matin, communiqués par la Banque Berthoud & Co, Neuchâtel		
Cheque	Demande	Offre
Paris	64.50	65.—
Londres	23.42	23.46
Berlin	20.75	21.10
Vienne	5.25	5.75
Amsterdam	212.25	212.75
Italie	53.50	56.—
New-York	5.56	5.60
Stockholm	136.50	137.—
Madrid	106.50	107.—

Madame S. Robert-Jeanmonod et ses enfants: Mademoiselle Louise Robert, Mademoiselle Jeanne Robert, Monsieur et Madame Charles Robert, à Paris, Madame Jules Maire-Robert, au Locle, et les familles alliées, ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur A. ROBERT-JEANMONOD

leur bien cher époux, père, frère et parent que Dieu a rap-pélé paisiblement à Lui aujourd'hui, dans sa 78^{me} année.

Colombier, le 13 octobre 1919.

Dieu est amour. Jean IV, 8.

L'enterrement aura lieu sans suite.

On ne reçoit pas.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Messieurs les membres des Employés et Fonctionnaires de la Ville de Neuchâtel sont informés du décès de

Madame Arnold ANNEN-BOREL

épouse de Monsieur Arnold Annen, membre de la Société.

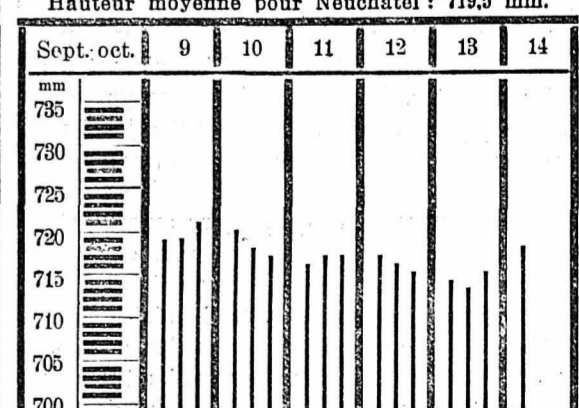
Bulletin météorologique - Octobre 1919

Observations faites à 7 h. 30, 1 h. 30 et 9 h. 30

OBSERVATOIRE DE NEUCHÂTEL								
Date	Temp. deg. cent.			Baromètre moyenne	Vt dominant	Etat du ciel		
	Moy.	Mini.	Maxi.					
	enne	mum	mum		Dir.	Force		
13	6.3	0.6	8.5	713.8	1.8	var.	faible	couv.

Pluie fine intermittente pendant la nuit, et à partir de 1 h. 14.7 h. 1/2; Temp.: 7.4. Vent: N.-O. Ciel: couvert

Hauteur du baromètre réduite à zéro suivant les données de l'Observatoire. Hauteur moyenne pour Neuchâtel: 719.5 mm.



Niveau du lac: 14 oct., (7 h. matin) 429 m. 050

Bulletin météor. des C. F. F. 14 oct., 7 h. matin

Altitude mètres	STATIONS	conf.		TEMPS ET VENT
		conf.	conf.	
860	Bâle	+6	Couvert.	Calme
819	Berna	+7	»	»
657	Cole	+4	Pluie.	»
1643	Davos	+2	Couvert.	»
632	Fribourg	+7	»	»
494	Genève	+9	»	»
871	Glaris	+3	Quelq. nuag.	»
1109	Göschenen	+9	Couvert.	»
566	Interlaken	+4	Quelq. nuag.	»
905	La Ch.-de-Fonds	+4	Pluie.	»
450	Lausanne	+8	Couvert.	»
205	Locarno	+7	Tr. b. tps.	»
887	Lugano	+7	Couvert.	»
488	Lucerne	+7	»	»
899	Montreux	+9	»	»
479	Neuchâtel	+8	»	»
905	Razaz	+4	Quelq. nuag.	»
1109	Saint-Gall	+9	Couvert.	»
1256	Saint-Moritz	+1	»	»
407	Schaffhouse	+7	»	»
562	Thoune	+1	Tr. b. tps.	»
380	Vevey	+5	Couvert.	»
660	Yverge	+8	»	»
410	Zurich	+8	Qq. nuag.	Vt d'O.